

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

2^{ème} trimestre 2015

93^{ème} année

P301082



18.214 « non »
Natura 2000 en danger
Malte, les oiseaux ont perdu

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50 • **Fax :** 02 527 09 89
protection.oiseaux@birdprotection.be
www.protectiondesoiseaux.be

Cotisation annuelle

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 26 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Tous les membres reçoivent gratuitement la revue l'Homme & l'Oiseau, 2% sur les séjours dans notre Centre Nature de Jalna et 10% sur les achats à notre boutique verte.

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAves)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 15 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





Serge Sorbi

carte d'identité

- **Nom commun :**
Chouette de Tengmalm
- **Nom latin :** *Aegolius funereus*
- **Taille :** 25 cm
- **Répartition :** Holarctique.
- **Statut :** Strictement protégé.

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

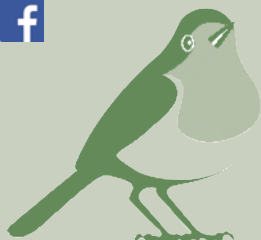
Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter :**
www.protectiondesoiseaux.be



LRBPO

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N°2 avril • mai • juin 2015 • 93^{ème} année

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	5
1922-2015 : 93 ANNÉES DE COMBATS	6
NOTRE CENTRE NATURE	10
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	12
LU, VU, ET ENTENDU	16
POUVOIRS PUBLICS ET NATURE	20
LA CHASSE EN QUESTION	22
HOMME & OISEAU	38
BIODIVERSITÉ	40
ORNITHOLOGIE	42
AVIS À NOS DONATEURS	44
OISEAUX DANS LE MONDE	46
LA LIGUE EN ACTION	54
BÊTISE HUMAINE	58
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	60



Editorial

Madame, Monsieur,

Nous avons beaucoup de choses en commun. Nous aimons la nature, les animaux, les oiseaux.

En un mot comme en cent, nous aimons la vie.

Nous savons que vous, particulièrement, vous aimez regarder, observer, étudier les oiseaux. Comme vous avez raison !

Il est, de par le monde, peu de choses aussi belles à contempler, aussi passionnantes à étudier.

Mais il ne suffit pas de regarder ! A ne faire que cela, le risque est grand de n'avoir plus rien à observer demain... Il faut aussi aider, défendre, protéger.

Protéger ! Le mot est lancé et il doit faire mouche.

Il y a du pain sur la planche : améliorer et faire respecter les lois existantes, en élaborer d'autres, avec vous ; lutter contre d'odieux trafics d'oiseaux exotiques ; extirper de notre pays cette honte qu'est le braconnage, la pseudo-fauconnerie ; limiter au maximum cette cruauté gratuite et sanglante qu'est la chasse ; acheter et gérer des réserves naturelles ; héberger et revalider les oiseaux malades et blessés pour les restituer ensuite à la nature...

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux y travaille depuis 1922. Mais elle ne peut exister qu'avec votre soutien, généreux et fidèle. Vous pouvez compter sur son dévouement.

*La Ligue Royale Belge
pour la Protection des Oiseaux.*

1976 • 2^{ème} partie

Depuis quatre ans, la Sabena commence à être mise en cause dans le trafic international de la faune sauvage. Chaque semaine, 8.000 animaux sauvages débarquent à Zaventem (La Dernière Heure du 7 novembre 1976).

Jean-Claude Beaumont

Les conditions d'embarquement et de transport déplorables sont dénoncées, d'abord, par quelques pays asiatiques et sud-américains puis relayées par la SRPA Veeweyde, et la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux. Des exemples ? Ils sont très nombreux. Ces 75 Perroquets gris venant du Zaïre dans un sac de jute. Ces 2.500 Caméléons crevant au soleil dans leur caisse oubliée sur le tarmac à Milan. Ces Faucons américains voyageant avec leur nourriture vivante (un pigeon) dans la même caisse. Ces douze Cigognes blanches (oiseaux protégés !) venant de Kano, refusées à Schiphol, admises à Zaventem, prises en charge la nuit par un marchand de Westerloo et repassant la frontière néerlandaise dans un camion pour échouer dans un zoo commercial d'Apeldoorn... Ces Pigeons voyageurs (sic !) faisant trois fois le trajet Bruxelles-Canada car les papiers n'étaient pas en ordre... Ces Singes mourants, amenés par la Pan Am et achevés dès leur arrivée en leur fracassant la tête contre le mur... afin de « profiter » de l'assurance. Ces Aras bleus couchés en quinconce dans des cages



à étages de 10 cm de hauteur... Ces Vautours fauves (protégés) convoyés dans des caisses à double fond, expédiés depuis Zaventem, en même temps que d'innocentes Perruches - servant d'alibi, - et arrivant asphyxiés à Londres, car ficelés dans des sacs afin d'empêcher tout mouvement pouvant dénoncer leur présence illégale... Ces mille Ecureuils de Corée (sur 1.100) arrivés morts les 19 et 28 octobre et ces septante Singes Macaques de Java (sur cent) arrivés morts à l'aéroport national (Le Soir du 23 novembre).

La Sabena dans une conférence de presse du 19 octobre 1976, se déculpabilisa en déclarant que, pour elle, seul le rendement commercial compte. Cette déclaration provoqua un tollé général parmi les défenseurs des animaux (114) et dans la presse, 58 articles seront consacrés à l'affaire.

Il faudra attendre 15 ans, le 1^{er} septembre 1991, pour que la Sabena décide, enfin, de mettre un terme au transport d'oiseaux capturés dans la nature. Décision qualifiée de victoire par la



Perroquets gris du Gabon morts à leur arrivée à Bruxelles (318).

Ligue (Interview de Roger Arnhem dans « Le Soir » du 31 août 1991).

Le 22 février 1976, après une longue maladie, Monsieur Edmond Docclot décède (Cinq mois après avoir passé le flambeau de la Ligue à Roger Arnhem). Il a été Secrétaire général de la LBPO de 1937 jusqu'en 1975. Pendant 38 ans, il a porté cette Ligue à bout de bras. Elle perd en lui l'un de ses pionniers les plus convaincus et les plus dévoués (114).

Le filet japonais, moyen de capture aveugle et malheureusement très efficace, qu'affectionnent tout particulièrement les braconniers, sera interdit à partir du 1^{er} mars 1976 écrit E. Clicheroux, Directeur général des Eaux et Forêts, à Roger Arnhem. Mais il faudra attendre le 2 février 1977 pour que la loi soit signée. C'était une garantie exigée par le CCPO en 1973.

Dans une lettre du Ministre Olivier, datée du 15 mars, et adressée au Président de la Ligue, on apprend que l'administration des Eaux et Forêts a estimé à 14.000 le nombre de Grives draines et litornes tirées en Wallonie du 15 octobre au 15 novembre 1975. La Ligue réagit auprès du Conseil Supérieur de la Chasse le 27 mai, auprès des Ministres Poma, Lavens,



Affiche et autocollant Sabena : Des publicités qui cachent mal la triste réalité du trafic des oiseaux sauvages effectué par la Sabena. L'affiche : « L'oiseau de ciel » peint par René Magritte en 1965, et un autocollant dessiné par Roba en 1989.



Le 19 octobre 1976, Mr Roger Arnhem, Président de la Ligue montre à Mr Yvan Goossens, Directeur de la Sabena, les oiseaux dans leurs caisses de transport expédiés de Tanzanie. Photo « Het Laatste Nieuws » - Louis Van Goethem.

Olivier et du Saint Hubert Club, le 31 mai, en proposant des modifications importantes à la réglementation cynégétique. Pour notre Président : « ...le tir aux Grives est une gaminerie inconsciente pour adultes non évolués ! » (114)

Suite aux reproches faits, en 1975, à Monsieur Kesteloot, Président de la section belge du Conseil International pour la Protection des Oiseaux (actuellement Birdlife international), de n'avoir pas organisé de réunion depuis 7 ans, Mr Kesteloot réagit, un an plus tard, en organisant une réunion le 29 décembre 76. Sans commentaire...

Et, pendant ce temps, trois ministres et un secrétaire d'état prennent, ensemble, un arrêté autorisant la capture de milliers d'oiseaux (72.500 oiseaux de quinze espèces différentes dont 29.500 Pinsons en Flandre) (communiqué

de presse de la Ligue du 12 octobre et lettre du ministre Lavens du 3 novembre). Le 3 octobre 1976, les Conseils d'administration de la LBPO-CCPO et de l'AOB** se réunissent à la demande de la Ligue. Il est convenu de supprimer le plus rapidement possible le réapprovisionnement externe d'oiseaux sauvages et d'accélérer le réapprovisionnement interne par la production d'oiseaux nés en captivité. Vœux pieux de la part de l'AOB. Car c'est plus facile de capturer directement les oiseaux dans la nature que de faire de l'élevage qui ne donne pas toujours de bons résultats. ●

**AOB : Association Ornithologique Belge (éleveurs d'oiseaux).

BIBLIOGRAPHIE

Les références non reprises ici figurent dans les articles précédents.

(114) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° IV - 1976.

(282) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° I - 1976.

(283) Belgisch Verbond tot Bescherming van de Vogels (KBVB), Driemaandelijks tijdschrift, Mens en Vogel, nr. I - 1976.

(284) Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (LPO), bulletin trimestriel, L'Homme et l'Oiseau n° I - 1967.

(285) Fédération Française des Sociétés de protection de la Nature (FFSN), revue trimestrielle, Le Courrier de la nature n° 25 - 1er trimestre 1973.

(286) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau n° II - 1976.

(287) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau n° III - 1976.

(318) Deutscher Tierschutzbund, du und das tier, n°2 - 1991, Alfeld, Allemagne.



ANIMATIONS NATURE

dans votre école

Nous vous proposons les thèmes suivants

- Les oiseaux en hiver
- Les oiseaux au printemps
- La vie des rapaces
- La biodiversité
- Les arbres
- Les champignons
- Installation d'un coin nature dans l'école
- Les insectes
- Découverte d'une réserve naturelle (Jalna, marais d'Harchie, ...)

durée : ½ ou 1 journée

niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

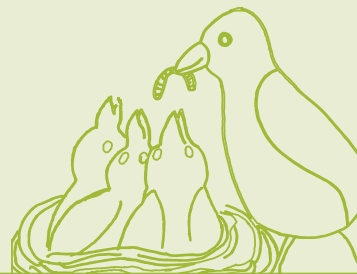
prix : 5 €/enfant pour ½ journée

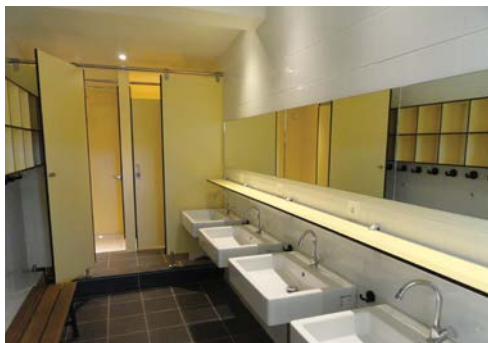
7 €/enfant pour 1 journée



N'hésitez pas à prendre contact au numéro de téléphone suivant : **02/521.28.50**
par e-mail à ludivine.janssens@birdprotection.be

LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX (LRBPO) ASBL
rue de Veeweyde, 43-45 - B-1070 Bruxelles • www.protectiondesoiseaux.be





TARIF 2015 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	40 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	45 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	50 €
Groupe de - de 10 personnes	55 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	20 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	25 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	30 €
Groupe de - de 10 personnes	35 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 10 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	8 €
Dîner	14 €
Souper	11 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	6 €
Dîner	12 €
Souper	9 €

BBQ (en + du repas principal) 10 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

guide (2 heures), frais de déplacement compris 70 €

ANIMATION « NATURE »

guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 70 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50 • Fax : 02 527 09 89
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

JALNA AU DE LA NATURE

Permis octroyé

A l'initiative des Cercles des Naturalistes de Belgique qui gèrent notre réserve naturelle de Sous Saint-Roch à Nismes (commune de Viroinval), une demande de permis de bâtir a été déposée, par la Ligue Royale belge pour la Protection des Oiseaux, à l'administration communale pour la création d'une mare et d'un poste d'observation ornithologique.

Après enquête publique et avis des différents services dont le DNF, le permis vient d'être délivré le 13 mai 2015. Le fonctionnaire délégué a considéré que la création de la mare vise la conservation d'un plan d'eau (saisonnier) durant une grande partie de l'année afin que les espèces présentes puissent se développer ; que celle-ci s'inscrit de manière harmonieuse à l'environnement ; que l'observatoire projeté est sobre ; que son gabarit et ses matériaux sont de nature à intégrer le projet dans son contexte...

Ayant près de 39 m dans sa plus grande longueur et près de 26 m dans sa plus grande largeur, la mare sera de forme harmonieuse, tout en courbe (pas de forme géométrique). Elle présentera :

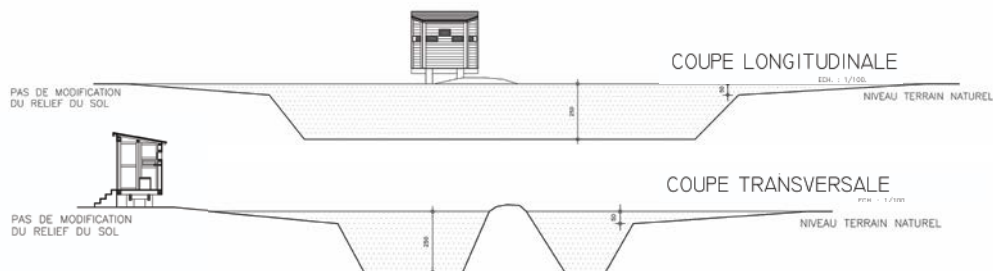
- des pentes douces pour un développement naturel et harmonieux des différentes ceintures de végétation : plantes des zones humides, des zones inondées, plantes immergées. Des plages ensoleillées pour augmenter la température de l'eau pour les têtards et pour favoriser les libellules et autres insectes ;
- une profondeur maximum de 2 m 50 pour

l'hivernage sous la zone de gel des insectes aquatiques, gastéropodes et amphibiens, pour favoriser les plantes immergées, pour éviter une surchauffe de l'eau en été et pour obtenir une zone d'eau libre pour les oiseaux aquatiques ;

- une petite île, au centre, vient compléter le tableau, pour la nidification de certains oiseaux à l'abri des prédateurs terrestres.

Il n'y aura aucun apport de végétation. La mare sera colonisée progressivement par les plantes locales. En général, le processus est extrêmement rapide. Une année suffit.

Le permis obtenu, la réalisation pourra commencer grâce au soutien financier de la société Èggo, fabricant de cuisines équipées. Èggo s'est lancé dans une politique ambitieuse de respect de l'environnement : utilisation de bois certifiés PEFC, réduction des déchets, réduction des émissions de CO₂, soutien de projets verts et durables, sponsor du Festival Nature de Namur. ●



plans : Sébastien Moraux, Ingénieur-architecte, Couvin.

Les abeilles de Jalna

Texte & Photos : Jean-Claude Beaumont

Le 20 mai dernier, l'école communale du Centre à Uccle était en classe verte dans notre Centre Nature de Jalna à Heure-en-Famenne. Parmi les animations proposées, figurait la visite des ruches de la réserve naturelle. Ces ruches sont entretenues et «gérées» par monsieur Pierre De Proft, instituteur-apiculteur à Heure-en-Famenne.

Vêtus d'une protection spéciale, les enfants ont pu admirer le travail des abeilles. Ruche ancienne, ruche actuelle, cadre, hausse, cire, miellat, pollen, nectar, couvain, ouvrière, reine... Les différences entre abeilles et guêpes n'ont plus de secret pour eux.

Ils ont su vaincre leur peur, en respectant les consignes : rester calme, pas de gestes brusques. Et finalement, les abeilles ne sont pas si méchantes que ça.



Une ruche ancienne.



Un cadre plein d'abeilles et de miel.



Prêts pour le départ.

Un accent a été mis, par l'apiculteur, sur les problèmes que rencontrent les abeilles : essentiellement les maladies, le varroa et les bio-cides utilisés en agriculture industrielle.

Mais, à Heure-en-Famenne, l'agriculture n'est pas - encore - industrielle et beaucoup de fermiers se tournent vers la production bio. De plus les ruches sont situées dans un écrin naturel de 15 ha où la nature est protégée depuis plus de 50 ans. ●



Vos dons font la **Différence !**

Aidez-nous à les aider ! **Les accueillir dans nos réserves naturelles**

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La **LIGUE ROYALE BELGE** pour la **PROTECTION** des **OISEAUX** vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Nos réserves naturelles

L'année passée, le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne adressait une lettre nous avertissant qu'il était question de ce que la Région ne nous octroierait plus de subsides pour l'achat de terrains en vue de créer des réserves naturelles privées. Ces subsides, à hauteur de 50% du prix d'achat, permettaient aux associations de protection de l'environnement agréées par la région - c'est le cas de notre Ligue - d'acheter des terrains reconnus pour leur grande valeur biologique ou ayant un haut potentiel de restauration de la biodiversité. Sans ces subsides, il n'est pas possible pour nous d'acheter ces terrains d'autant plus que les prix ont fortement augmenté.

D'autre part, il existe également des subsides pour la gestion récurrente et pour les travaux exceptionnels des réserves naturelles agréées déjà acquises. Ces subsides, bien qu'insuffisants, nous permettent de faire face aux multiples problèmes de gestion de nos réserves. Ces subsides pourraient également être remis en question.

Ce partenariat Région wallonne/associations a été rompu. Nous le déplorons. Nos réserves sont essentiellement gérées par la bonne volonté des bénévoles. Si ceux-ci doivent, en plus, payer les frais de gestion...

A une époque où on parle sans cesse et partout de protection de l'environnement, ces décisions politiques vont à contresens du discours général.

Le ministre René Collin (CDH) dit vouloir se concentrer sur les achats publics de terrains. Nous en doutons fortement, car le DNF manque d'hommes et de moyens. De plus, le DNF est demandeur de collaboration avec les associations pour la gestion de leurs propres réserves.



Jean-Claude Beaumont

Prés de fauche de la réserve de Jalna.

Malgré ce qui précède, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a acquis, cette année, deux terrains afin de les ériger en réserves naturelles privées.

L'un est contigu à notre réserve naturelle de Jalna à Heure en Famenne. Ce pré de fauche, d'une superficie de 57 ares, présente sur deux côtés une lisière de bois, d'un grand intérêt biologique, appartenant à notre association. Ce pré sera géré par un fermier, en fauchage tardif, sans aucun apport d'engrais chimique ou biologique.

L'autre est un terrain enclavé dans notre réserve naturelle des Prés Rosières à Deux-Acren (Les-sines). C'est également un pré de fauche d'une superficie de 39 ares. L'achat de cette enclave nous permet d'obtenir un ensemble naturel cohérent facilitant la gestion. De plus, nous avons fait œuvre utile en achetant ce terrain à l'association « Le Toboggan », située à Mons, qui s'occupe d'une quinzaine d'adolescentes en difficulté. L'argent de la vente leur servira à poursuivre ce but social. ●

Lu, vu, et entendu

Aldi détruit les coccinelles... mais répond positivement à nos revendications !

Fin avril, Madame Françoise Blondiaux nous communique une pub aberrante. Dans une réclame « toutes boîtes » du magasin Aldi, on trouve un spray qui détruit les pucerons, les mites, les chenilles et... les coccinelles.

Tous les insecticides tuent les insectes et leurs prédateurs. Ils tuent la mouche et l'araignée, le puceron et la coccinelle. Mais de là, à l'écrire et en faire de la publicité, il y a un pas que les publicitaires, qui ne comprennent rien à la nature, franchissent allègrement.

Rappelons que le meilleur produit anti-pucerons est et restera toujours la coccinelle.

Une lettre de protestation a été envoyée à la société Aldi. Après plusieurs semaines, ils ont répondu positivement à notre demande. Voici leur réponse :

« Cher Monsieur,

Nous prenons contact avec vous en réponse à votre lettre du 29/4/2015 quant aux insecticides et la conservation de l'environnement. Nous avons lu attentivement votre lettre et nous vous remercions pour votre engagement et soins pour l'environnement.

Aldi s'est engagé à sa responsabilité sociétale. L'environnement est un des principaux piliers. Nous sommes par exemple en train d'agrandir notre gamme de produits biologiques et nous nous engageons pour atteindre les objectifs de la campagne Detox de Greenpeace pour 2020.

Spray contre pucerons*
insecticide prêt à l'emploi sans gaz propulseur pour lutter contre pucerons, mites, chenilles et coccinelles !!! sur les plantes ornementales et les légumes, matière active: 0,05 g/l de cyperméthrine, numéro d'homologation 10031G/B

400 ml

3.99

(9.98/l)



Nous avons discuté de votre lettre en interne et avec notre fournisseur. Dans ce contexte, nous avons décidé de retirer l'article de notre gamme.

Nous espérons vous avoir suffisamment informé et tenons à vous remercier encore une fois.

Meilleures salutations,
L'équipe Aldi »

Merci donc à Madame Françoise Blondiaux et à vous tous pour votre soutien. Si vous êtes témoin d'un acte à l'encontre de l'environnement, nous vous invitons à nous le communiquer, nous agirons en conséquence. ●

Le Japonisme

A partir des années 1870-1875, en Europe et en Amérique du Nord, une mode s'installe, née de l'influence de la culture japonaise. Culture que l'on découvre lors d'expositions universelles ou dans des récits de voyage. L'art asiatique est à la mode. Cette recherche d'exotisme se retrouve dans tous les domaines : littérature, décoration, objets, habillement, peinture, opéra, architecture. L'Orient influencera fortement l'art nouveau.

A l'époque, des riches industriels comme Émile Guimet (France), Raoul Warocqué (Belgique) et beaucoup d'autres, parcourent le monde et surtout l'Extrême-Orient afin de ramener un

maximum d'objets pour leurs collections, leurs musées.

Cette « folie fin de siècle » durera une vingtaine d'années et prendra le nom de Japonisme.

Mais quel rapport avec la nature ?

C'est à cette époque que la bourgeoisie, férue de Japonisme, voulait, autour des villas « Art nouveau », un décor japonisant. C'est ainsi que fut introduite en Europe (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique) une plante ornementale qui deviendra célèbre : la Renouée du Japon. Confinée dans les jardins, elle n'a présenté aucun danger pendant des dizaines d'années. La reproduction de la plante, par graines, est très rare, voire anecdotique.

Ce n'est qu'au milieu du XX^e siècle que leur colonisation exponentielle commencera. En cause les grands travaux routiers, ferroviaires, et surtout les travaux le long des cours d'eau : rectification des méandres de rivières, élargissement des canaux. Les grands travaux de génie civil et rural, avec le déplacement de terres contaminées par les rhizomes et des parties de plantes (qui se bouturent très facilement), sont la cause principale de sa dispersion. Les crues qui arrachent des rhizomes aux berges sont aussi un vecteur important de la dispersion de cette plante qualifiée d'invasive. Le phénomène est semblable en Amérique du Nord.

Ainsi, notre nature, plus de cent ans après est victime du Japonisme. ●

SOURCES :

- Hervé Beaumont « Les aventures d'Émile Guimet » Ed. Arthaud, Paris, 2014.
- Wikipédia.



Sapin88 • wikimedia.org

Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

Fragments de sagesse dans un monde fou !

Sur la surface d'un bassin de nénuphars flotte, immobile, un papillon blanc zébré de noir. Il est magnifique, mais est-il encore vivant ? Je glisse délicatement le plat de ma main sous lui pour le sortir de l'eau. Il agrippe ma peau de ses pattes et s'ébroue doucement. Je l'approche de mon visage pour le regarder mieux et ses yeux aussi me regardent. Il fait de petits mouvements avec ses pattes, avec ses ailes, il est en pleine confiance, savoure comme moi la plénitude de la vie. En ce moment de contact intense, nous sommes deux êtres conscients baignés dans un océan de nature vibrante. Il est là, je suis là, les arbres qui nous entourent sont là, tout est présence, tout est dit. Un temps passe et, sur ma main, le papillon fait un brin de toilette et de séchage. Je pose ma paume sur un rocher. Il se sert d'un de mes doigts comme d'un pont et retrouve ainsi le contact avec un sol rugueux. Quelques instants encore et il s'envole, libre, pour jouir de son éphémère existence.

Après ce moment de grâce, je pense évidemment à la célèbre phrase du philosophe taoïste Tchouang Tseu (*Zhuangzi*) : « *Suis-je un homme*



Marc de Smedt Éditeur et écrivain, son bonheur est d'avoir su concilier ses activités créatrices avec une vie à la campagne. Dernier ouvrage paru : *Une journée, une vie. Fragments de sagesse dans un monde fou !*

qui rêve qu'il est un papillon ou un papillon qui rêve qu'il est un homme ? » Brièvement, en cette soirée d'été, les frontières entre mon petit moi et la nature s'étaient abolies.

Nous avons tous vécu des moments comme celui-là, où le passage d'oiseaux dans un coucher de soleil, le regard d'un chien ou d'un poisson rouge, le contact avec un cheval, une brebis, un orang-outan, n'importe quel animal et même un insecte (j'ai ainsi connu une araignée mélomane), nous ramène dans un monde édénique où nous devenons un. Nous pouvons vivre ces moments avec facilité, à condition de nous rendre totalement présents.

A notre époque de massive extinction des espèces, où l'on se pose aussi la question du droit à une vie décente pour les animaux d'élevage que nous parquons dans de véritables camps de concentration avant de les débiter en tranches sous cellophane, on peut se demander si nous n'avons pas perdu, en effet, un lien essentiel avec le monde vivant. Certains beaux esprits diront peut-être que c'est bien là de l'idéologie à trois sous pour végétarien. Rassurons-les, je suis omnivore. Cela ne m'empêche pas de me demander s'il n'y a pas ici une clé majeure qu'il nous faut retrouver. ●

Marc de Smedt

(Chronique parue dans *Clés des raisons d'espérer*)

LU, VU, ET ENTENDU



Grand mars changeant (*Apatura Iris*),
Jalna, 6 juillet 2014.

Jean-Claude Beaumont

Le legs, perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :

Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...), situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

Natura 2000 en danger

La Commission européenne mène actuellement une évaluation approfondie des législations protectrices de la nature, visant à s'assurer que ces lois sont bien adaptées à leurs buts et qu'elles participent de manière efficace et cohérente à l'objectif de protection des espèces et de leurs habitats.

Si, au terme de cette évaluation (vers juin 2016), la Commission conclut que les Directives ne sont pas adaptées à leurs buts, elle pourrait entamer une procédure de révision de ces lois, en intégrant les différents impacts environnementaux, économiques, administratifs et sociaux. Si la Commission décide que les lois doivent être changées, elle proposera leur révision. Cette nouvelle procédure prendra quelques années pour aboutir à un consensus et à une adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Les lois concernées sont : les Directives Oiseaux adoptées en 1979 et Habitats en 1992. Ces deux lois, piliers fondateurs de la politique européenne de préservation des espèces et des milieux naturels ont abouti à la création du plus grand réseau de sites

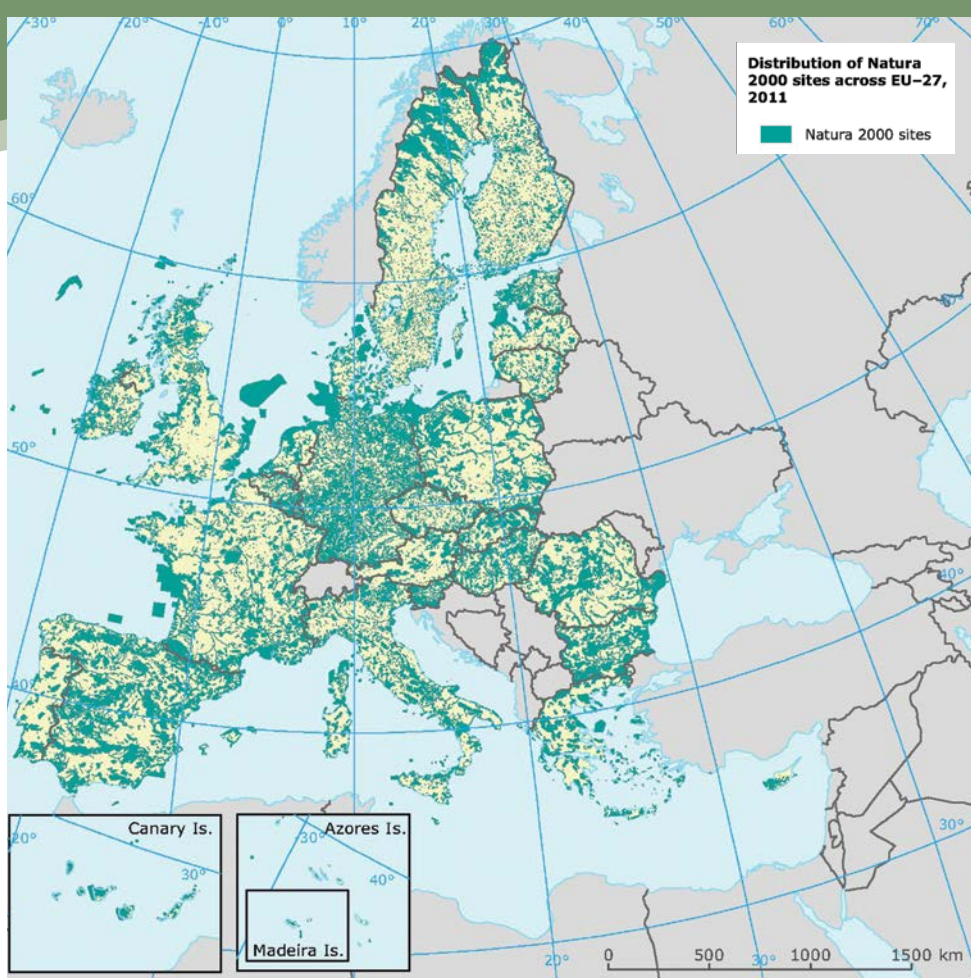
protégés au monde : Natura 2000. Ce réseau couvre 1/5^{ème} des terres européennes et 4% de ses aires marines.

“ Les lobbies économiques, politiques, et certains pays sont clairement hostiles à la conservation de la nature. ”

Cette évaluation passe notamment par une consultation publique à laquelle nous appelons à participer massivement. Cette campagne s'appuie sur le site Internet : www.naturealert.eu mis en ligne récemment, et a été lancée par plus de nonante ONG environnementales.

Nous rappelons que Natura 2000, qui n'est pas encore pleinement opérationnel chez nous a fait ses preuves. Il doit être confirmé et conforté. « C'est justement en période de crise économique que l'on peut mesurer la réalité de l'engagement en faveur de l'environnement des différents pays comme de l'UE.





Les exploitations agricoles qui ont su intégrer la dimension écologique dans leur modèle de développement sont d'ores et déjà plus compétitives. Nombre d'entre elles dépendent de mesures d'accompagnement agro-environnementales, et en particulier de Natura 2000. L'UE ne doit pas couper la branche du développement durable » a déclaré Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO France.

Lorsque des lois sont révisées, elles sont menacées. Les lobbies économiques, politiques, et certains pays sont clairement hostiles à la conservation de la nature. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et Malte ont la volonté de torpiller les deux directives. Pour les deux premiers pays, ce sont des considérations basement politiques ou anti-européennes qui prévalent.

Dans le cas de Malte, cela ne nous étonne pas (voir article précédent), d'autant plus que le Commissaire européen ayant en charge les matières environnementales, Karmenu Vella, est maltais. Ces trois pays occuperont la Présidence de l'Union en 2016 et 2017. Par contre, le Luxembourg, qui va prendre la présidence en juillet, a l'intention d'œuvrer pour que les 28 prennent en décembre 2015, une position qui bétonne le dispositif européen avant que les Pays-Bas ne tentent à leur tour de l'affaiblir. ●

SOURCES :

www.naturealert.eu

Le Soir du Mardi 12 mai 2015.

Malte, les oiseaux ont perdu

La Coalition pour l'Abolition de la Chasse de Printemps (qui regroupe 12 associations dont Birdlife Malta, Nature Trust et Friends of the Earth Malta), avait organisé une pétition qui a récolté plus de 40.000 signatures pour forcer le gouvernement à organiser un référendum contre la chasse de printemps.

Jean-Claude Beaumont

« Forte d'une opinion publique favorable à l'abolition de cette chasse dégoûtante, et forte de l'impact négatif de la chasse sur l'image du pays et sur le tourisme, la Coalition compte bien gagner lors de ce plébiscite, si celui-ci est organisé », écrivions-nous dans l'Homme & l'Oiseau n°2 - 2014. Ayant récolté suffisamment de signatures, les associations ont eu gain de cause et la décision d'organiser un référendum a été prise le 9 janvier 2015 et approuvée par la Cour

constitutionnelle le 17 janvier. La date choisie c'était le 11 avril dernier.

En cause, la chasse de printemps qui autorise le tir de 10.000 Tourterelles des bois et 5.000 Cailles des blés. La population de Cailles des blés est considérée comme globalement décroissante en Europe. Celle des Tourterelles des bois a beaucoup décliné en Europe occidentale. Il n'y a pas que ces deux espèces qui sont visées. En fait, les chasseurs



Tourterelle des bois



Chasseur maltais et son chien ayant un Lorient dans la gueule.



Deux Lorient victimes de la cruauté humaine.

tirent sur tout ce qui bouge : du Coucou au Flamant rose en passant par le Faucon crécerelle.

Pendant la période pré-référendum, il y a eu beaucoup d'actions anti et pro-chasse. Chacun essayant de s'attirer la bienveillance des futurs votants. Le 12 juillet 2014, Birdlife, avec l'appui de la direction du Parc et du Ministère de l'Environnement, a démolit plusieurs installations de chasse et de tenderie illégales dans le parc naturel Il-Majjistral Park situé en Natura 2000. Le 21 août, 15 rapaces diurnes et nocturnes et autres oiseaux victimes des chasseurs étaient relâchés, par Animal Rights, après revalidation. Le 28 septembre trois médias : Times of Malta, Malta Today et Malta Independent ont rejoint la coalition contre la chasse de printemps.

Du côté des chasseurs, on veut se donner une bonne image ; c'est ainsi qu'un groupe de sept personnes de la Fédération des chasseurs et tendeurs est parti en février-mars en Ethiopie pour construire une école. Dans leur réserve de chasse de Mizieb, ils ont convoqué la presse pour présenter une action d'évacuation des ordures. La section des chasseurs de Mellieha a, elle aussi, nettoyé une zone naturelle à L-ahrax et restauré de vieux murs, planté quelques arbres et organisé des promenades pour les écoliers.

Sur un autre terrain, les chasseurs expliquent, dans des études pseudo scientifiques, que l'impact de leurs activités est négligeable sur l'avifaune en général. Malheureusement, le Gouvernement, pour justifier la dérogation de la chasse printanière se base entièrement sur les études et les rapports effectués par les chasseurs.

Mais, pendant ce temps, les chasseurs continuaient aussi à enfreindre la loi. Quatre-vingt-huit infractions ont été répertoriées pendant la dernière chasse de printemps. C'est le sommet de l'iceberg. Le 23 juillet 2014, 400 oiseaux protégés sont saisis à l'aéroport International de Malte. Le 3 août, deux chasseurs ont été appréhendés pour possession, dans leur hors-bord, d'oiseaux protégés, dont des Flamants roses. Le 5 août, ce sont deux cent quarante oiseaux protégés qui ont été saisis dans une maison de Mgarr. Le 15 septembre, un Flamant rose juvénile est tiré à Sliema, et un homme a été arrêté, le 16 septembre au soir,



Manifestants anti-chasse.



Saisis par la police.



Faucon Hobereau

pour avoir tué une Cigogne blanche à Marsa. Le 22 septembre, c'est au tour d'un Héron cendré à être blessé, par un chasseur, à Bugibba. A cause des tirs réguliers d'oiseaux protégés, le Gouvernement a décidé d'arrêter la saison de chasse automnale au 10 octobre. Deux cents chasseurs frustrés ont, bien sûr, protesté à La Valette, et une trentaine d'autres ont, en représailles, affronté treize birdwatchers, à Buskett, en leur lançant des pierres. Certains amis des oiseaux ont été blessés au visage et un appareil photo a été volé. Le 11 janvier, un Goéland a été tué sur la promenade de Marascala en présence de nombreuses familles avec enfants. Le 16 mars on apprend que le Musée d'Histoire Naturelle de Mdina possède approximativement six mille oiseaux protégés, confisqués aux chasseurs durant les huit dernières années. La Fédération des chasseurs (FKNK) ne contrôle pas ou ne veut pas contrôler l'action de ses troupes.

L'enjeu du référendum dépasse largement la simple protection des oiseaux. Il a porté, plus, sur le « pour ou contre » l'Europe, sur l'auto-détermination du pays, sur le respect des traditions, sur la gouvernance du pays. L'enjeu est également important pour les partis politiques. Le lobby de la chasse a l'oreille du gouvernement travailliste et des nationalistes de l'île qui refusent l'ingérence de l'Europe dans cette chasse soi-disant « traditionnelle » (ou « barbarie traditionnelle »). Un photographe hollandais a révélé, photo à l'appui, que le Premier Ministre Joseph Muscat, membre du parti travailliste, chasse dans sa résidence officielle de Girgenti. Il s'est aussi ouvertement

déclaré en faveur de la chasse de printemps. Monseigneur Charles Scicluna, archevêque de Malte, a déclaré le 22 janvier que l'Église ne prendrait pas position, mais que, personnellement, il pense que les oiseaux ne devraient pas être tués au printemps. Les chasseurs, très motivés, menacés dans l'exercice malsain de leur hobby, ont su mobiliser leurs familles, leurs amis, bien plus que les protecteurs de la nature. Ils ont aussi proféré des menaces, des boycotts, contre les partisans du non, notamment sur Facebook. Les tendeurs sont aussi venus en aide à leurs amis chasseurs.

Pas étonnant dès lors que le oui a gagné. Une courte victoire cependant. Entre les oui et non, la différence est de 2.200 voix. Près de 340.000 électeurs étaient appelés à voter, après que plus de 10% des inscrits eurent signé une pétition réclamant le vote sur ce sujet brûlant depuis des années. Le camp du « oui » a récolté 126.434 voix pour le maintien de la chasse contre 124.214 pour sa suppression.



Le Premier Ministre Joseph Muscat à la chasse.

Lettre envoyée au Times of Malta par Margaret Byrne, Dublin, Ireland :

L'impact de la chasse

Chaque année, je suis allée à Malte avec un groupe d'environ 20 amis marcheurs. Nous aimons Malte, son peuple, sa culture et l'architecture. J'ai admiré la force des personnes qui ont dû endurer toutes les guerres et les invasions qui ont été infligées à l'île.

Nous apprécions de marcher à Malte.

Notre seul reproche est le bruit incessant des tirs venant de toutes les directions.

Cela a ruiné nos vacances à de nombreuses reprises, à tel point que mes amis de la marche ne reviennent plus à Malte. Ils ont peur de marcher sur les voies publiques, ils sont choqués par les détonations soudaines, parfois très proches, et attristés que certains petits oiseaux soient tués.

Inutile de dire que nous ne pouvons pas venir avec les enfants en vacances car ils seraient affligés par ce massacre sans fin. Cette chasse inutile empêche un plus grand nombre d'habitants et de touristes qui veulent marcher dans la paix et la sécurité.

Malte a la chance d'être un beau pays avec un littoral fabuleux et le soleil toute l'année. Je crois vraiment que beaucoup plus de gens iraient à Malte pour se balader et faire des randonnées si les tirs devaient être arrêtés...

L'oiseau n'est pas le monopole d'une seule partie de la population. Il peut être apprécié de le voir, de l'écouter. C'est une merveille à observer dans sa quête de nourriture, dans la construction de son nid. Il ne sert pas uniquement à être tué.

Lettre envoyée au Times of Malta par Diana Bailey, Sliema, Malte :

Le 30 mars, Sylvia Zarb Darmanin a déclaré que le massacre de 16.000 tourterelles et cailles était un nombre négligeable.

Est-ce qu'elle pense vraiment que nous sommes tous assez naïfs pour croire que les « soi-disant » chasseurs à Malte se contenteraient d'un tel quota ? Je ne pense pas.

De Trop nombreux chasseurs sont hors de contrôle et indisciplinés. Seule une interdiction totale est nécessaire pour avoir un effet.



Après la publication du résultat du vote, des milliers de chasseurs maltais sont descendus dans la rue dimanche 12 avril 2015 « *Je suis très, très heureuse* » a déclaré Diana Abdilla, descendue dans la rue avec son père, ses frères et son petit ami, tous chasseurs. « *C'est un nouveau départ pour les chasseurs. Ils ont essayé de tuer nos traditions mais les Maltais les ont ranimées* », a-t-elle ajouté alors qu'autour d'elle une foule en liesse dansait et klaxonnait et que la bière coulait à flots.

Les Oiseaux ont perdu. L'Environnement est sacrifié

Ce référendum était un coup de poker, ça passe ou ça casse. Pour nous, il n'aurait pas dû être organisé. En complète infraction avec la Directive Oiseaux, la dérogation de la chasse de printemps, a



Stefan Micallef condamné à 2.500 € pour avoir tué un Coucou.

de beaux jours devant elle. Forts de ce résultat, les chasseurs et les politiciens maltais ont les armes de la démocratie avec eux. Le peuple a choisi, nos oiseaux vont payer le prix fort, ils sont condamnés à mort.

Après le résultat favorable du référendum, la chasse de printemps a aussitôt été ouverte, du 14 au 30 avril. Mais chassez le naturel, il revient au galop. Suite aux très nombreuses infractions constatées sur la réglementation des espèces protégées, le gouvernement a décidé de raccourcir la saison de chasse de trois jours. Le 17 avril, un chasseur, Stefan Micallef, est condamné à 2.500 € d'amende pour avoir tué un Coucou. L'infraction la plus flagrante est celle d'un jeune homme qui a blessé un Faucon crécerelle en tirant, le 27 avril, alors qu'il se trouvait près d'une école. L'oiseau est tombé dans la cour, en pleine récréation.

Pour ce qui est de la tenderie, la Communauté Européenne compte lancer une action en justice contre la décision controversée du Gouvernement maltais qui permet, une fois de plus, la tenderie. Ce qui est en totale contradiction avec la Directive Oiseaux et les engagements de Malte vis-à-vis de la CE.

S'il vous plaît, n'allez pas en vacances à Malte, l'île tueuse d'oiseaux. ●

Photos: Times of malta

SOURCES :

- Le Times of Malta, du 26 juillet 2014 au 20 avril 2015.
- Le Soir du 30 avril 2015.



Legs en duo, une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqués aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.

Révolution dans la chasse à Anlier

C'était le titre de l'Avenir du Luxembourg du 1^{er} avril 2015. Et, heureusement, ce n'était pas un poisson ! Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) introduit cette année la chasse à licences sur 1.300 ha de la forêt d'Anlier. Cette forêt de 5.475 ha est propriété indivise de la Région wallonne et de huit communes : Habay, Martelange, Attert, Fauvillers, Léglise, Etalle, Rambrouch et Ell, ces deux dernières étant du Grand Duché de Luxembourg.

Michel David

Cette excellente initiative du DNF va dans le sens de la loi sur le Bien-être animal selon laquelle, dans le cadre de la pratique de la chasse, la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal.

C'est l'occasion de rappeler « La chasse à licences, une chasse écologique ? », dans notre revue l'Homme & l'Oiseau n°4 de 2011.

L'exemple de Bütgenbach

Confrontée depuis nombre d'années à d'importants dommages en forêt dus à une surpopulation de grand gibier, et après une estimation par le service forestier faisant apparaître que ces dom-

mages s'élevaient, annuellement, à plus du double des locations du droit de chasse, la commune de Bütgenbach a d'abord essayé d'imposer des plans de tir avec amendes, et même demandé au Département de la Nature et des Forêts de terminer les plans de tir non accomplis.

“ Depuis son adoption en 1994, le système ne montre que des avantages... ”

Il en est résulté une forte tension et peu de compréhension de la part des chasseurs pour la situation en forêt.



Finalement, en 1994, la commune a décidé d'adopter le système à licences, mettant fin à la location de chasse classique. La chasse à licences a permis de rétablir rapidement un bon équilibre entre la forêt et les grands animaux gibiers qui l'habitent.

Le déséquilibre forêt-gibier

Depuis plus de 60 ans, nous assistons à la dégradation des forêts qui perdent leurs classes d'âges. En maints endroits, elles sont usées, vieilles. Les dommages visibles et invisibles sont énormes, surtout dans la régénération naturelle : dégâts d'abroutissement, déracinement, et surtout d'écorcement obligeant des mises à blanc précoces d'arbres dévalorisés et contenant des vices cachés (pourriture, fibre sèche, décoloration).

La pérennité de la forêt est tout aussi atteinte en feuillus qu'en résineux. Maintenir sur pied une forêt qui ne se rajeunit pas conduit à une dégradation du sol supportant une futaie en déséquilibre biologique.

Lorsque le patrimoine communal, et même privé à certains endroits, se dégrade constamment, l'exploitation sociale et économique de la forêt est menacée.

Le revenu de la chasse devient alors une piètre consolation.

D'où vient ce déséquilibre ?

Autrefois, le grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) n'étaient pas abondant, malgré la disparition des grands prédateurs (loups, lynx, ours). Le droit de chasse étant lié au droit de propriété et le gibier considéré « res nullius », chaque titulaire s'efforçait de s'en approprier le plus possible.

Depuis l'obligation de disposer de minimum 50 ha d'un seul tenant pour pouvoir exercer le droit de chasse, se sont constitués de grands territoires qui ne sont plus troublés par la présence de petits propriétaires. Ces territoires pour chas-



Philippe Noël

seurs fortunés, sont devenus des « chasses d'affaires », des lieux de rencontre entre clients et fournisseurs, entre politiciens, hauts fonctionnaires et industriels, qui ne peuvent se satisfaire d'un gibier peu abondant. D'où une multiplication exagérée du grand gibier qui a été provoquée par le maintien de trop de femelles reproductrices et un nourrissage permanent avec, pour conséquence, l'apparition de dommages importants à la forêt.

L'équilibre par la chasse à licences

A Bütgenbach, les dégâts dus à la surdensité du gibier étaient évalués, selon le chef de cantonnement du DNF en 1993, à 70 euros par hectare et par an dans les peuplements d'épicéas, prédominants dans cette région. La valeur de ces dommages, mise en parallèle avec le loyer de chasse de 30 à 35 euros/ha/an, a décidé la commune à réagir. Une alternative à la location de chasse classique a été expérimentée : la chasse à licences.

Depuis son adoption en 1994, le système ne montre que des avantages...

La licence donne la possibilité de chasser à l'afût durant 10 à 15 jours.



Robert Henno

L'attribution est faite à des prix fixes, par tirage au sort, pour les chasseurs de la commune, et le solde par vente annuelle de licences par soumission. Le chasseur paie une redevance de base à laquelle s'ajoute une redevance de tir pour les animaux à trophées. La viande est vendue à un marchand de gibier au profit de la commune.

La chasse se pratique à l'affût, en mai, août et octobre. Elle ne peut s'exercer le week-end (sauf le samedi matin).

“ L'interdiction de chasser le week-end est favorable au tourisme. ”

Lorsque les quotas fixés par le DNF ne sont pas atteints, des chasses collectives sont organisées en novembre. Il s'agit toujours d'affût ou de traque-affût (poussée silencieuse).

Contrairement aux battues classiques où six à huit balles sont tirées pour tuer un chevreuil, une seule suffit généralement dans la pratique par licences.

Effets rapides sur la flore et la faune...

Les chasseurs n'ont plus la maîtrise sur la régulation des populations d'animaux gibiers. Avec la gestion par le DNF, la régénération naturelle de toutes les essences réapparaît. Plus besoin d'alimenter artificiellement, les animaux trouvent

nourriture et refuge sur de grandes surfaces. Pour diminuer l'abrutissement, il suffit de laisser se développer les végétaux les plus appréciés, surtout le Sorbier. Ainsi, les plantations de Douglas (espèce de conifère) se font sans protection et la préférence des cervidés pour les sorbiers diminue l'écorcement des résineux.

Au niveau de la population de chevreuils, cela se remarque par le poids des jeunes en fin de saison. Les premières années, avant que l'équilibre ne soit établi, les jeunes étaient faibles, de 6 à 9 kg et les chevrettes n'avaient souvent qu'un seul petit. Dès 1997, les chevrettes avec deux faons étaient en augmentation et aujourd'hui les faons atteignent 10 à 12 kg.

...et la recette communale !

Les revenus de la forêt viennent à quelque 90% de la vente des bois et pour 10% des locations du droit de chasse. Ceci indique l'importance économique de ne pas laisser dégrader la forêt par une surpopulation de grand gibier.

La chasse à licences, réservée en priorité aux chasseurs habitant la commune, est plus démocratique. Elle rapporte moins directement que les locations par adjudication. Mais, les chasseurs locaux comprennent la nécessité de préserver leur forêt communale. Ce dont se préoccupent peu les adjudicataires venant d'ailleurs pour réaliser des chasses commerciales. Lorsque les chasseurs paient cher, ils veulent avoir des résultats faciles, garantis, des grands tableaux, se souciant peu de l'éthique,...

A Bûtgenbach, l'écart entre la chasse à licences et les locations par adjudication s'est réduit à peu de chose si l'on tient compte qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer des dépenses de chaulage des plantations ni de pose de clôtures de protection. Et, si l'on y ajoute la valeur très importante de la régénération, de la diversité des espèces et de la diminution des dégâts, la commune est largement gagnante sur le long terme.

Encore d'autres avantages !

Le chasseur n'étant plus locataire du territoire, il n'a plus de motif pour s'opposer à la gestion de la faune que le DNF estime la plus appropriée pour l'équilibre avec la forêt.

L'interdiction de chasser le week-end est favorable au tourisme. La forêt conserve son calme pour les randonneurs, cueilleurs de champignons et autres adeptes de promenades d'observation que les tirs de chasse troublent et

inquiètent. La chasse se pratique à partir de miradors. Si un tir échoue, ce qui est très peu fréquent, la balle se fiche dans le sol. C'est une chasse très sécurisée.

Les préposés du DNF pratiquent l'écolage des nouveaux chasseurs qui doivent éviscérer rapidement les animaux tirés.

L'état sanitaire des animaux est meilleur et le nourrissage n'est plus nécessaire.

Les chasseurs devant informer les préposés du DNF des jours et lieux qu'ils vont occuper, les tirs irréguliers sont vite repérés, ce qui contribue à la disparition du braconnage.

A partir d'un mirador, l'observation est meilleure et permet de déceler plus aisément les bêtes malades ou boiteuses qui seraient normalement les premières proies du loup, du lynx ou de l'ours que le chasseur a charge maintenant de remplacer.

Les animaux ne sont plus stressés comme lors des battues bruyantes. Les tirs, à partir des miradors, évitent les atroces souffrances qui résultent des tirs trop souvent imprécis lors des battues habituelles.

Enfin, l'équilibre forêt-gibier réalisé par la chasse à licences n'est pas seulement profitable à l'aspect social et économique mais est aussi indispensable à toute biodiversité à préserver.

Le temps du changement ?

En vingt ans, la chasse à licences s'est peu répandue. Aux cantons de l'Est s'est seulement ajouté le domaine militaire à Marche-en-Famenne.

Espérons que ces 1.300 ha de la forêt d'Anlier marquent enfin le départ du changement pour la chasse à licences qui devrait se généraliser, au moins dans toutes les forêts publiques. ●



Philippe Moëbs

Sauver la Perdrix grise... !

Les périodes annuelles d'ouvertures de la chasse, fixées en 2011 pour une durée de cinq années, vont être prochainement renouvelées par le Gouvernement wallon. Voici cinq ans, la L.R.B.P.O. était intervenue auprès de Benoit LUTGEN, alors ministre de la Nature, pour que des espèces menacées ne figurent plus dans les périodes ouvertes à la chasse.

Michel David

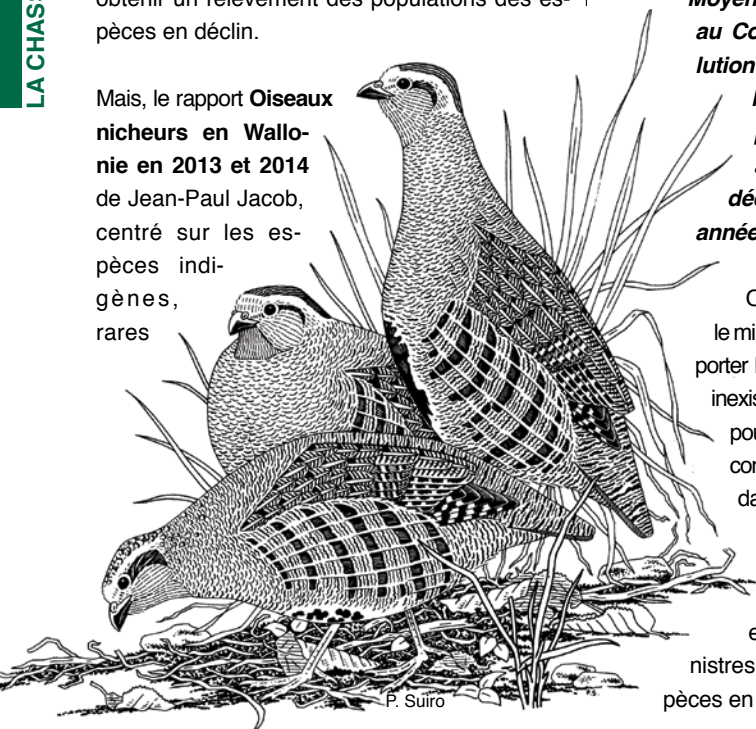
Ce même courrier, adressé également aux autres ministres, dont les deux ECOLO, chargés de voter l'arrêté sur la chasse, est lui aussi resté sans effet. La seule restriction a été que, pour chasser la Perdrix grise et le Lièvre, les chasseurs devaient se grouper en conseils cynégétiques. Le gouvernement a donc fait confiance à ces groupements de chasseurs qui déclaraient améliorer le milieu agricole et ainsi obtenir un relèvement des populations des espèces en déclin.

Mais, le rapport **Oiseaux nicheurs en Wallonie en 2013 et 2014** de Jean-Paul Jacob, centré sur les espèces indigènes, rares

à peu communes, ainsi que sur des nicheurs menacés, vient confirmer que l'ampleur du déclin de la Perdrix grise (*Perdix perdix*) se poursuit : **« Une illustration du recul est la chute d'environ 60% de l'effectif dans les Hauts-Pays du Hainaut ; ici, la disparition des jachères et des pâtures au milieu des grandes plaines, ainsi que l'agrandissement des parcelles, sont en cause. La répartition se limite à la Moyenne-Belgique, à la Thudinie et au Condroz occidental... Cette évolution cadre avec celle indiquée par les suivis cynégétiques au printemps, lesquels soulignent aussi le parallélisme avec le déclin majeur du lièvre depuis les années 1970. »**

Où sont donc les améliorations dans le milieu agricole dont se targuaient d'apporter les chasseurs ? Elles sont souvent inexistantes ou trop peu significatives pour compenser les prélèvements qui continuent d'être opérés par la chasse dans la petite faune de plaine.

A l'heure où il est tant question de préserver la biodiversité, il est plus que temps que nos ministres mettent fin à la chasse aux espèces en difficulté. ●





PÉTITION PERDRIX GRISE

Notre campagne concernant la protection de la perdrix grise lancée en juillet rencontre un franc succès.

À ce jour, Il nous manque 50 signatures pour arriver à
10.000 SIGNATURES

Nous pouvons encore faire mieux ! Vous pouvez encore faire mieux !

SIGNEZ NOTRE PÉTITION



Elle se poursuit encore plusieurs mois. Vous pouvez télécharger le formulaire papier via notre site www.protectiondesoiseaux.be ou vous pouvez contacter notre secrétariat au 02 521 28 50. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer les formulaires.

N'attendons plus, réagissons, c'est le seul moyen de faire bouger les choses...

Le miroir brisé de la chasse

Nous rejetons, à la Ligue, la chasse démesurée devenue activité de loisirs et lieu de rendez-vous mondain dans le but d'abattre un maximum d'animaux. Sur le plan éthique, nous condamnons cette chasse pratiquée sans connaissance du terrain par ceux qui viennent de loin et uniquement pour tirer. Nous blâmons les « chasseurs » qui nourrissent artificiellement leurs victimes avant de les tuer en nombre, ceux qui prétendent réguler la faune en tuant d'abord les prédateurs et qui prélèvent sans respecter les équilibres naturels des écosystèmes, ceux qui relâchent des animaux pratiquement domestiqués pour les tirer quelques jours plus tard.

Emmanuel Verhegghen

Nous ne sommes pas les seuls à désavouer les pratiques de la chasse excessive et de ses dérives. En fait, nous ne comprenons pas pourquoi il faut tuer des animaux sans raison autre

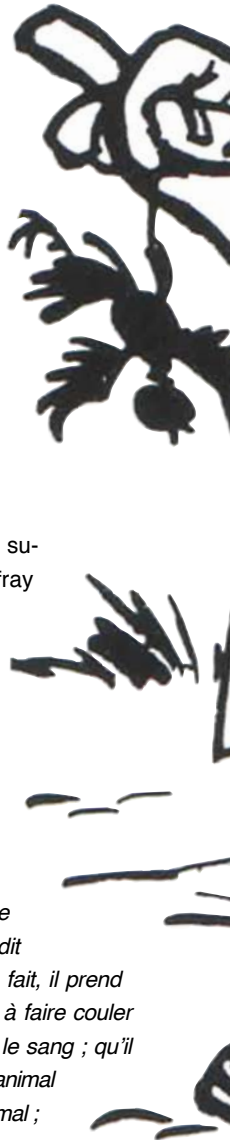
que son plaisir personnel, alors qu'il y a bien d'autres manières d'aimer la nature.

Voici les mots très durs, écrits au sujet de la chasse, par Michel Onfray dans son dernier livre, « Cosmos ». Philosophe et écrivain français, il y témoigne d'une philosophie humaine de la nature qui renoue avec l'idéal d'une sagesse en harmonie avec le monde réel.

Extrait : « *Jamais un chasseur, qui fait partie de la même famille que l'amateur de tauromachie, ne dit prendre du plaisir à tuer quand, de fait, il prend du plaisir à tuer ; qu'il prend plaisir à faire couler le sang quand, de fait, il fait couler le sang ; qu'il prend du plaisir à arrêter la vie d'un animal quand, de fait, il arrête la vie d'un animal ;*



Michel Onfray





qu'il prend du plaisir en jouissant du pouvoir d'enlever la vie quand, de fait, il prend plaisir à enlever la vie. La dénégation fait la loi chez celui qui jouit de la mort et ne veut ni le dire, ni le savoir, ni qu'on le lui dise ou qu'on le lui fasse savoir. Car jouir de la mort infligée, c'est être déjà partiellement mort, faire parler en soi la part déjà corrompue, pourrie.

“ Il tue ce qu'il aime ”

S'il faut l'en croire, et ses pauvres éléments de langage sont toujours les mêmes, le chasseur tue parce qu'il aime les animaux ; il ravage la nature parce qu'il aime la nature ; il ajuste le tir dans le cœur du sanglier (s'il peut) par amour du sanglier ; il abat le cerf, majestueux et hiératique, par amour du cervidé ; il explose les petits oiseaux, toujours par amour des passereaux, si jolis- dans son assiette, dévorés avec leur tête, sous une serviette ; il massacre une biche après avoir vu les pleurs dans son œil, par affection pour la petite bête qui gît dans son sang, il tue ce qu'il aime, il n'aime que ce qu'il tue - ce qui renseigne sur sa façon d'aimer » ●

Réf. : Michel Onfrey, Cosmos, collection docs, témoignages, éditions Flammarion, 18 mars 2015.

Un ministre à contresens!

Un ministre de la Nature ne devrait-il pas veiller, en priorité, à la préservation de la biodiversité? A la lecture du journal Le Soir du vendredi 29 mai, cette préservation ne semble pas être la préoccupation du ministre CDH René COLLIN.

Michel David

Celui-ci présente un projet tournant le dos à celui de son prédécesseur qui avait interdit le nourrissage hivernal des sangliers, moyennant une période transitoire qui vient de s'achever. Maintenant, les sangliers vont pouvoir être gavés sans limite toute l'année, même dans les territoires de moins de 50 hectares où le droit de les chasser ne peut s'exercer. Nos forêts vont-elles devenir des porcheries à ciel ouvert pour satisfaire des chasseurs fortunés: stars de la finance, grands noms de la construction et de l'immobilier, armateurs flamands, actionnaires de société, banquiers,... ?

Tout un écosystème forestier est mis en péril pour les intérêts de quelques-uns.

Non seulement la régénération est déjà compromise en nombre de forêts publiques, qui risquent d'en perdre leur label PEFC, mais, en matière de protection des oiseaux, nous déplorons cette décision du ministre COLLIN, qui va contribuer gravement à l'extinction d'espèces nichant au sol, en particulier de la Gélinotte des bois, du Tétràs lyre et de l'Engoulevent d'Europe. ●



Philippe Moës



.....
TOUTE LA NATURE, TOUT SIMPLEMENT
.....

Découvrez notre

nouveau site
revu, enrichi, amélioré

.....



- Nouvelle page d'accueil, meilleure mise en avant des produits et du rédactionnel.
- Retrouvez les meilleures boutiques de produits naturels, écologiques et éthiques.
- Avec un puissant moteur de recherche pour faire votre choix parmi tous les produits de nos partenaires.



www.nature-corner.fr

les meilleures boutiques nature et bio en ligne



Nature Corner

Toute la nature, tout simplement

Suivez-nous sur Facebook





Serge Sorbi

(Ornithologue spécialiste de la Chouette de Tengmalm et
photographe animalier)

Vous présente :

La Chouette de Tengmalm

Durant les nuits de février, dans les profondes forêts enneigées de Haute Ardenne, résonnent les notes ocarinas du chant de la Chouette de Tengmalm. Hormis cette manifestation vocale, l'une des plus rares de nos chouettes est aussi l'un de nos oiseaux les plus discrets. Espèce boréale, elle n'habite que les grands massifs d'épicéas des zones situées au-dessus de 500m d'altitude ; brume, brouillard, neige et gel font partie de son paysage. C'est dans ces ambiances de taïga que, depuis près de trente ans, je partage la vie de cet elfe de nos mystérieuses forêts.

La Chouette de Tengmalm est un petit rapace nocturne, plutôt gris sur le devant avec les ailes et un dos chocolat perlés de blanc. La tête est grosse et ronde et le disque facial donne à l'espèce différentes expressions dont la plus caractéristique est un air « étonné ».

A la fin de l'hiver, le mâle lance des séries de « hou hou hou hou » depuis le sommet des épicéas pour affirmer son territoire et attirer une femelle. Au préalable, il aura pris soin de déposer quelques proies, principalement des campagnols et mulots, dans le nid. Celui-ci est une cavité dans un arbre ou plus souvent une ancienne loge de Pic noir creusée dans un hêtre. En effet, bien qu'inféodée aux résineux, la Chouette de Tengmalm y trouve difficilement des cavités dans notre pays ; elle se rabat donc sur les hêtres isolés dans les massifs d'épicéas.

Au tout début du printemps, la femelle pond de 2 à 8 œufs, en fonction des populations de micromammifères et donc de l'offre alimentaire. Bon exemple de planning familial !

La femelle assure seule l'incubation des œufs ;

après 28 jours, les jeunes ressemblent à d'adorables boules duveteuses chocolat.

La Chouette de Tengmalm a été observée pour la première fois en Belgique en 1963. La mise en place de nichoirs spécifiques, dès le milieu des années 80, a permis d'augmenter sa population qui a compté jusqu'à une centaine de cas de nidification au milieu des années nonante. Toutefois, ces dix dernières années, le nombre de cas de nidification a eu tendance à régresser et cela de manière générale dans différents pays européens sans qu'une explication s'impose d'emblée. Elle reste donc une espèce rare puisque le nombre de couples oscille chaque année entre 20 et 40 suivant les années. 2015 a vu un nombre élevé de mâles chanteurs, également en dehors de l'aire de répartition habituelle de l'espèce, et la saison de reproduction peut être qualifiée de bonne par rapport aux années précédentes. C'est particulièrement vrai dans les zones équipées du modèle de nichoir, inviolable par les prédateurs, mis au point il y a quelques années. En effet, les mâles ont tendance à désertier les cavités régulièrement visitées par les prédateurs comme la martre et l'écureuil. ●



Serge Sorbi

CARTE D'IDENTITÉ

Chouette de Tengmalm

Nom latin :	<i>Aegolius funereus</i>
Taille :	25 cm
Cri :	Le chant est une répétition de poupoupou pou très doux d'une durée de deux à trois secondes. Le chant peut être émis de janvier à avril.
Plumage :	Petite chouette aux parties supérieures gris-brun, manteau bordé de taches blanches. La tête est du même ton, constellée de blanc. Au milieu de son large disque facial grisâtre bordé de sombre, sont logés deux yeux d'un jaune vif. Le juvénile est brun foncé. Quatre marques pâles se rejoignant au dessus de son bec semblent former des sourcils et moustaches.
Habitat :	La Chouette de Tengmalm est un oiseau sylvoicole. On la retrouve dans les massifs de résineux. Comme elle utilise les cavités pour nicher, elle privilégie les forêts âgées, que l'on ne retrouve que rarement chez nous. Elle choisira donc des forêts de résineux où se trouvent quelques hêtres isolés, riches en cavités.
Régime alimentaire :	Elle se nourrit majoritairement de micromammifères, mais peut aussi s'attaquer à de petits oiseaux.
Site de nidification :	La Chouette de Tengmalm utilise les cavités présentes dans les hêtres pour nicher. Elle peut utiliser des cavités naturelles ou creusées par le Pic noir. Peu après sa découverte en Belgique, de nombreux nichoirs ont été placés dans les massifs d'épicéas pour compenser le manque de cavités disponibles.
Reproduction :	La disponibilité en micromammifères influe fortement la reproduction de la Chouette de Tengmalm. Cette disponibilité est cyclique ; la taille de la couvée et la date de première ponte suivent cette périodicité. Elle peut pondre de 3 à 7 œufs, de mars à mai. La femelle et le mâle s'occupent des jeunes jusqu'à leur envol, après 5 à 6 semaines.
Répartition :	L'espèce a une répartition holarctique, c'est-à-dire qu'elle est présente dans tout l'hémisphère nord. Elle suit principalement la taïga (forêt nordique de conifères). Elle est aussi présente dans les Vosges, Alpes et les Pyrénées, en Allemagne et dans l'est de la Belgique. Notre population est centrée sur les massifs de l'est du pays, mais peut s'étendre lors d'année d'invasions.
Statut de protection :	Espèce protégée, la Chouette de Tengmalm est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe II de la Convention de Berne.
Menaces :	L'espèce n'est pas menacée au niveau mondial. La taille de la population est importante et stable, sa répartition est étendue. En Belgique, elle est avant tout limitée par la disponibilité en cavités. Notre population est néanmoins en augmentation, notamment grâce au placement de nichoirs.

La Chouette de Tengmalm

Sur les quelque deux cent cinquante espèces de rapaces nocturnes du monde, huit nichent en Belgique. On les retrouve en des milieux divers ; certaines, comme l'Effraie des clochers ou la Chouette chevêche, apprécient les milieux champêtres ; une autre, le Grand-duc d'Europe, niche principalement en falaise ; une autre enfin, le Hibou des marais, dans des milieux les plus ouverts. On retrouve aussi de nombreux nocturnes en forêt, avec, comme représentants majeurs, le Hibou moyen-duc ou la Chouette hulotte, qui, avec une population estimée à 5700 couples, reste la plus commune de nos Strigidae.

Olivier Dupont

Parmi ces dernières espèces sylvicoles, deux | taïgas nord-américaines, fennoscandienne et occupent préférentiellement les forêts boréales. Ce sont nos chouettes les plus rares : la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe. Toutes les deux sont de répartition holarctique, et se retrouvent donc dans les

russe. En Europe de l'Ouest, elle occupe également les forêts de conifères des Alpes, des Pyrénées, d'Allemagne et de l'est de la Belgique.



Serge Sorbi

Chouette Chevêchette

Dernière installée, la Chevêchette d'Europe n'a tenté de nicher chez nous pour la première fois qu'en 2012, lorsque deux mâles chanteurs, dont un au moins est accompagné d'une femelle, sont repérés en Ardenne. La plus petite de nos chouettes est probablement arrivée en Belgique depuis l'Allemagne, suite à une expansion de son aire de répartition. Deux mâles sont de nouveau entendus en 2013, puis, en 2014, un nouveau couple est trouvé sur un site distant, dans les cantons de l'est. Cette année un nouveau site occupé est découvert, mais reste tenu secret pour éviter le dérangement de l'espèce.

L'année 2015, riche en micromammifères, suite à une bonne production de faînes, sera certainement favorable à la plupart des nocturnes. Surtout à la Chouette de Tengmalm dont la densité des populations varie très fortement avec la quantité de micromammifères : en Allemagne, on compte de 4.5 à 9 fois plus de couples lors des bonnes années. Chez nous, le nombre de cas de nidification oscille entre 20 et 90.

Découverte en 1963 en Belgique, la Chouette de Tengmalm est inféodée aux forêts de résineux. Ces forêts sont pauvres en cavités nécessaires à son installation. L'installation de nichoirs a donc permis à sa population de grandement augmenter. Les quelques cas de nidification en cavités naturelles, le sont souvent dans des loges de Pic noir se trouvant dans des hêtres.

De nouveaux couples se reforment chaque année. C'est la tâche du mâle de s'assurer de la disponibilité d'une cavité, aussi, est-il



Vildaphoto

relativement sédentaire. La femelle va, pour sa part, choisir un site où la nourriture est disponible en abondance, et se déplacera sur de grandes distances. Elle peut d'ailleurs parcourir jusqu'à mille kilomètres d'une année à l'autre, une vraie voyageuse !

Ceci explique qu'un individu a été récupéré au Cinquantenaire en 2002 ! ●

Danse céleste

Il y a une quinzaine d'années, j'avais lu avec passion le livre d'Aldo Leopold, Almanach d'un comté des sables. J'ai voulu le relire pour retrouver l'émotion devant la nature, qu'il nous livre intacte : les images sont toujours là, dans une douceur parfaite.

Louis Begasse

Pour le mois d'avril, l'auteur a écrit un chapitre intitulé Danse céleste. Il nous parle d'un oiseau que j'ai eu l'occasion d'observer chez nous : la bécassine des marais.

« *Le spectacle commence à 18h50 précises, dès la première soirée tiède d'avril. (...)*

Connaissant le lieu et l'heure, vous vous installez sous un arbuste à l'est de la scène, et vous attendez. En plis-

sant les yeux vous pourrez le voir arriver dans le coucher de soleil - le voilà. Il surgit à basse altitude de quelque taillis voisin, atterrit sur la mousse et se lance aussitôt dans son ouverture : une série d'étranges petits martèlements de fond de gorge espacés de deux se-



Bécassine des marais



Michel d'Oultremont

condes environ, qui ressemblent un peu à l'ap-pel de l'engoulevent en été.

Soudain, le martèlement cesse, et l'oiseau s'élève vers le ciel par une série de larges spirales, avec un gazouillis mélodieux. De plus en plus haut, en spirales de plus en plus serrées, en gazouillant de plus en plus fort, jusqu'à ce que l'artiste ne soit plus qu'une petite tache dans le ciel. Alors, sans prévenir, il se laisse tomber d'un coup comme un avion touché en vol, tout en continuant de chanter, un babil doux et liquide que pourrait lui envier un merle bleu en mars. A un mètre du sol, il amorce son atterrissage et revient se poser sur la scène, souvent à l'endroit précis où avait débuté la représentation ; là, il reprend son martèlement. »

En lisant ce passage, j'ai été très surpris car j'avais eu l'occasion d'observer ce comportement chez nous, il y a quatre ou cinq ans, une fin d'après-midi de juin, peu avant le coucher du soleil. Celui-ci commençait à disparaître derrière les arbres, il n'y avait plus que quelques traces de lumière allongées sur l'herbe. C'était d'abord le chant, le « gazouillis mélodieux » qui a attiré mon attention et j'ai fait monter mon regard

graduellement comme lorsqu'on cherche une alouette dans le ciel. L'oiseau en pleine ascendance circulaire était un point minuscule et brillant dans la lumière du ciel, le long bec encore visible. Cela n'a pas duré longtemps, il a disparu après être retombé à la verticale et je n'ai pu le suivre par après dans le ciel. Il avait continué de chanter un « babil doux et liquide »... je me souviens encore de la clarté sonore du chant que j'avais entendu. J'ai pensé qu'il s'agissait de la croule, ce comportement si typique et auquel je n'avais encore jamais assisté.

Dans les pages suivantes, l'auteur s'interroge encore sur cette danse céleste : s'agit-il d'un rituel nuptial, est-il lié à la nidification, et de quelle nature est le pépiement sonore ? Nous n'aurons pas de réponses à ces questions. Au contraire, Aldo Leopold nous laisse dans la magie de ces instants d'émerveillement. ●

.....
¹ LEOPOLD, A., 1995, *Almanach d'un Comté des Sables, suivi de Quelques Croquis*. Aubier, Paris. Pour l'édition originale: *A Sand County Almanach and Sketches Here and There*. 1949, Oxford University Press Inc. Les écrits de cet auteur américain, publiés dans un recueil posthume, nous livrent ses observations et descriptions de la nature dans le Wisconsin et l'Illinois durant les années qui précèdent 1948.

Attestations fiscales 2015-2020



Nous sommes heureux d'annoncer à tous nos membres et sympathisants que l'agrément de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, asbl, vient d'être reconduit pour cinq ans. Cet agrément est attribué à la Ligue comme institution s'attachant à la conservation de la nature et à la protection de l'Environnement au sens de l'article 14533, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, i, du Code des impôts sur les revenus, 1992.

Cette reconduction de son agrément, décidée le 13 mai 2015, par Monsieur Johan Van Overtveldt, ministre fédéral des Finances, donne à notre association tout le lustre qu'elle mérite pour ses nombreuses et diverses activités déployées au bénéfice de la vie sauvage et de ses habitats naturels. Notre association ne peut délivrer des attestations d'exonération fiscale que pour toute libéralité de 40 € ou plus, faite sans contrepartie, de sorte que sont exclus de la somme versée les abonnements à des publications ou des cotisations de membre.

En clair, à titre d'exemple, le versement de 20 € en qualité de Membre Adhérent ou 30 € en qualité de Membre Protecteur (avec réception automatique de notre revue trimestrielle « L'Homme & l'Oiseau ») ne peut être considéré comme don au plan strictement légal. Par contre, le Membre Donateur qui verse normalement 60 €, se voit octroyer ipso facto une attestation d'exonération fiscale sous forme d'un reçu d'une valeur de 40 €, les 20 € complémentaires étant considérés comme cotisation annuelle avec abonnement à notre revue « L'Homme & l'Oiseau ».

Naturellement, tous les versements échelonnés effectués au cours d'une année (sous forme d'ordre permanent ou de domiciliation par ex.) sont globalement pris en compte et assimilés à des dons particuliers pouvant donner droit à la délivrance d'une attestation en règle, aux conditions citées plus haut. Vos dons sont déductibles à partir de 40 €. Vous récupérez 45% de vos dons via votre déclaration d'impôts. C'est une façon pour l'État de participer à la protection de l'Environnement.

Un don de	40 €	60 €	80 €	100 €	200 €	500 €
vous permet de déduire	18 €	27 €	36 €	45 €	90 €	225 €
votre don vous revient réellement à	22 €	33 €	44 €	55 €	110 €	275 €

Mais le versement, aussi modeste soit-il, est tout aussi apprécié par notre association comme étant un geste de confiance et de sympathie qui nous honore.

Toutes ces règles d'application, régissant légalement l'octroi d'une attestation, doivent être appliquées par toutes les associations ayant obtenu l'agrément ministériel, celui-ci pouvant être retiré à toute association agréée n'ayant pas respecté scrupuleusement les directives du Ministère des Finances.

A toutes et à tous, nos plus vifs remerciements pour votre aide, toujours aussi généreuse et fondamentalement indispensable pour atteindre, ensemble, tous les objectifs que nous nous sommes assignés pour une meilleure protection des oiseaux et de la biodiversité.

Jean-Claude Beaumont, Président



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, en collaboration avec la Ville de Gembloux,
présente

Salon Les Oiseaux des Jardins

2^{ème} édition

Nombreux exposants • Stands commerciaux • Conférences • Animations et guidances
Ateliers • Exposition de divers artistes

GEMBLOUX

Foyer Communal • Place Arthur Lacroix

14 & 15 NOVEMBRE 2015
10 H > 18 H

PAF. : 2€

(Gratuit pour les enfants de - 12 ans et les membres de la LRBPO)



CONTACT ET CONCOURS:
LRBPO • Tél. : 02 521 28 50 • ludivine.janssens@birdprotection.be • www.protectiondesoiseaux.be



Tobago

Elle fut appelée par les Hollandais : « Nieuw-Walcheren », par les Courlandais : « Nouvelle Courlande », par les Français : « Tabago » et enfin par les Anglais : « Tobago ». Cette île de 303 km², située au sud de la mer des Antilles, fut le décor du roman, écrit en 1719, par Daniel Defoe : « Robinson Crusoé ». Puis, en 1960, l'île servit de décor au film produit par Disney : « Les Robinsons des Mers du Sud ». Partons à la découverte de cette île, plus du tout déserte, de 62.000 habitants.

Jean-Claude Beaumont

C'est l'île typique des guides touristiques : côtes sauvages, cocotiers, plages de sable fin, intérieur de l'île montagneux recouvert de forêts tropicales humides. Nature, Carnaval, Steele band et Calypso sont les atouts touristiques majeurs de Tobago. L'île attire surtout les ornithologues, les amateurs de nature et les visiteurs

en quête de repos dans un cadre naturel magnifique. Elle a remporté le prix prestigieux de la meilleure éco-destination au monde par le comité du World Travel Awards.

Appelée le joyau des Caraïbes, Tobago l'est, à coup sûr, au niveau de la biodiversité. 6.000 espèces végétales et animales cohabitent sur cette petite île. C'est l'endroit où l'on trouve



l'une des plus hautes densités d'espèces d'oiseaux au monde : soit 270 espèces. C'est le coin rêvé pour les Birdwatchers. Newton George, ornithologue reconnu internationalement, a travaillé 23 ans pour le compte du département forestier de Trinidad & Tobago. Il s'occupe de guider les touristes et birdwatchers. Tobago, située non loin du continent Sud-américain, est un endroit idéal pour l'hivernage des oiseaux migrateurs en provenance du Nord (États-Unis, Canada) et du Sud (Argentine...). La période la plus intéressante pour l'observation des oiseaux est la saison sèche, de janvier à mars-avril.

Le Grafton Bird & Wildlife Sanctuary (société non commerciale) fut fondé, en 1963, par Eleanor Alefounder juste après l'Ouragan Flora. L'île étant dévastée, Eleanor se mit à nourrir les oiseaux qui ne trouvaient plus de nourriture et mouraient en grand nombre. Sa propriété, de 200 ha, devint un sanctuaire que l'on peut visiter gratuitement, et où vivent, en liberté, beaucoup d'oiseaux. C'est là que j'ai pu observer les deux oiseaux emblématiques de l'île : le Motmot et le Cocrico.

Le premier : le Motmot houtouc (*Momotus mota*) est un oiseau arboricole très coloré dont

la queue se termine par deux plumes en forme de raquette. Il fréquente souvent les jardins, les lieux habités, mais toujours arborés, contrairement à ses congénères de Trinidad qui ne vivent qu'exclusivement dans la forêt profonde. C'est l'oiseau le plus recherché par les photographes amateurs.

Le Cocrico, appellation locale de l'Ortalide à ventre roux (*Ortalis ruficauda*), a été choisi comme oiseau national de Tobago, tandis que l'Ibis rouge est l'emblème de Trinité. Ils figurent tous les deux sur les armoiries du pays. Le nom vernaculaire de l'Ortalide vient de son cri : ka-ka-ra-ka. Il ressemble à une petite dinde qui, bien qu'officiellement protégée, est considérée comme une peste par les agriculteurs. Il est chassé pour sa chair dans certaines parties de l'île.

Huit espèces d'oiseaux-mouches dont le Campyloptère à queue blanche (*Campylopterus ensipennis*), le Grimpur fauvette (*Sittasomus griseicapillus*), le Merle à pattes jaunes (*Turdus*



Ortalide à ventre roux



Motmot photographié à Arnos Vale, Tobago.

flavipes), entièrement noir, il ressemble à notre Merle noir (*Turdus merula*), le Moucherolle fuligineux (*Cnemotriccus fuscatus*), la Buse urubu (*Buteogallus urubitinga*), le Trogon rosalba (*Trogon collaris*) et beaucoup d'autres peuvent être observés partout. On peut aussi mieux les approcher que dans les autres îles où ils sont beaucoup plus craintifs. L'un des plus beaux est le Jacamar à queue rousse (*Galbula ruficauda*). Il ressemble à un énorme oiseau-mouche : dos vert iridescent, ventre orange et cou blanc. Son bec effilé, comme une épée, lui sert à embrocher les insectes. Le Manakin tijé (*Chiroxiphia pareola*) dont la sous-espèce, Atlantica, est endémique à Tobago.

L'Amazone aourou (*Amazona amazonica*), dont la sous-espèce de Tobago (*tobagensis*), se rencontre plus souvent en cage que dans la nature. Son plumage est à dominante verte avec le front bleu, les joues jaunes et le spéculum des ailes orange. Il vit en bande et, comme tous les perroquets, il est très bruyant.



Robert Maciver

Jacamar



Jean-Claude Beaumont

Amazone aourou



Norbert Potensky

Manakin tijé

On rencontre quantité d'oiseaux, qui sont attirés par les lieux habités. Le Bananaquit ou Sucrier (*Coereba flaveola*), jaune, noir et sourcils blancs, a un bec recourbé qui lui permet de percer la base des fleurs pour accéder au précieux nectar. Beaucoup de gens leur donne du sucre liquide. Le Tangara évêque (*Thraupis episcopus*) un bel oiseau au corps bleu clair et aux ailes bleues légèrement plus foncées a, comme nom local : Blue Jean. L'Ani à bec lisse (*Crotophaga ani*), entièrement noir avec une queue assez longue ressemble de loin à une corneille, bien que faisant partie des Cuculidés. Il a un très gros bec et son régime est omnivore. Un autre oiseau, assez courant dans les jardins, est le Batara rayé (*Thamnophilus doliatus*). Le mâle a un plumage entièrement et finement rayé de noir et blanc, tandis que la femelle a le dos brun roux et le ventre brun clair. Seules, les joues et la nuque sont striées comme chez le mâle.



Dario Sanches

Bataras rayé (mâle et femelle)



Dario Sanches

Les mangroves, considérées comme des forêts marécageuses en bordure de mer, couvrent encore des zones importantes au sud de l'île. Truffées de pièges à crabes placés par les habitants, il est difficile d'y pénétrer, tant le fouillis, de racines aériennes en arceaux et de troncs, est important. Il faut se méfier de certains arbustes surtout quand il pleut. Le Mancenillier, arbre typique et commun du littoral des Antilles, possède une sève

redoutable. Si vous vous abritez sous cet arbre en temps de pluie, vous risquez une dermatite inflammatoire avec apparition d'ulcérations cutanées. Le latex de Mancenillier dans l'œil est très douloureux et nécessite des soins immédiats. Mais ne dramatisons pas. Dans la mangrove, et en bord de mer, on peut faire de belles observations : comme le Chevalier grivelé (*Actitis macularius*), le Bihoreau violacé (*Nycticorax violaceus*).



Jean-Claude Beaumont

Tangara évêque

Normalement, les tortues marines, qu'elles soient imbriquées, (*Eretmochelys imbricata*), vertes (*Chelonia mydas*) ou luths (*Dermochelys coriacea*) sont susceptibles de venir pondre, de mars à septembre, leurs 80 à 120 œufs, dans un trou creusé, sur toutes les plages de l'île. Malheureusement elles sont en voie de disparition, bien que protégées. Les œufs sont mangés par les trop nombreux chiens errants de l'île et parfois par les habitants. Elles sont aussi, souvent, beaucoup trop dérangées. Une association Save Our Sea Turtles (SOS - Tobago) fait ce qu'elle peut pour les sauver.

La partie montagneuse de l'île recèle un joyau exceptionnel : la plus vieille forêt tropicale protégée du nouveau monde. La Main Ridge Fo-

rest Reserve a été créée en 1765. Elle couvre 9.780 ha. Le but, au départ, était de protéger les réserves en eau douce de l'île. Car une forêt tropicale est un véritable château d'eau. C'est vital pour la population. Déjà, à l'époque, le problème de la déforestation se faisait sentir dans d'autres îles des Antilles. Haïti par exemple ne possède pratiquement plus de forêt. Tobago, n'a pas été touchée par l'implantation de grandes cultures industrielles comme la canne à sucre ou la banane. Le couvert forestier est extrêmement luxuriant, le soleil ne passe pas les arbres, et, le climat du sous bois qui en résulte favorise une faune variée. Araignées, mygales, serpents (24 espèces, aucun n'est vénéneux), lézards,



Tortue luth



Ianaré Sévi.

Bihoreau violacé

geckos, chauves-souris frugivores mais surtout les oiseaux plus colorés les uns que les autres animent les sous-bois et la canopée. Notons : le Trogon rosalba (*Trogon collaris*), le Cassique huppé (*Psarocolius decumanus*) et le Hibou strié (*Pseudoscops clamator*).

Le phénomène endémique est bien présent à Tobago. Certaines espèces n'existent que là :



Dominic Sherony

Trogon Rosalba



Robert Maciver

Phaéton à bec Rouge

quatre espèces de grenouilles, trois de scorpions, une d'araignées, deux de serpents, une d'arthropodes, et une de geckos.

Les fonds sous-marins de l'île sont, paraît-il, superbes, bien que les coraux soient fort abîmés dans certaines zones trop proches du rivage, où il y a trop de pêche ou trop de population. 300 espèces de coraux et 600 espèces de poissons peuvent encore être observées à Tobago. Le Parc marin Buccoo Reef, situé au sud-est de l'île, a été qualifié, lors de sa visite par le Commandant Cousteau, comme le troisième plus beau récif du monde. Les oiseaux de mer sont légion, avec le plus commun : le Pélican brun (*Peleca-*

nus occidentalis), que l'on retrouve par centaines pêchant en pleine mer ou se reposant sur les bateaux. Il y a aussi les traditionnelles Frégates superbes (*Fregata magnificens*) qui planent le long des côtes et le plus rare Phaéton à bec rouge (*Phaethon aethereus*) qui niche surtout sur la petite île de Little Tobago.

Justement, parlons de Little Tobago. Appelée autrefois, Petite Dominique ou Île des Oiseaux de Paradis, cette île de 450 ha, est, à peine, à vingt minutes de bateau du village de pêcheurs de Speyside, sur la côte nord-est de Tobago. Son relief est très accidenté, le point culminant est situé à 137 m. Pour le Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*), le Fou brun (*Sula leucogaster*), le Noddi brun (*Anous stolidus*), la Sterne fuligineuse (*Onychoprion fuscatus*), la Sterne bridée (*Onychoprion anaethetus*), c'est un site protégé, important pour la nidification. Little Tobago fut le cadre d'une étrange introduction. En 1909, Sir William Ingram à importé de Nouvelle-Guinée, 45 juvéniles de Paradisiers grands-émeraude (*Paradisaea apoda*) dans le but de sauver l'espèce qui est « sur-chassée » pour ses plumes dans son pays d'origine. Après la mort d'Ingram, ses héritiers offrirent l'île au gouvernement de Trinité & Tobago, afin d'en faire un sanctuaire pour



Grafton.

Pélicans bruns



Jean-Claude Beaumont

Anthurium nid d'oiseau



Dubois

Paysage de Little Tobago.

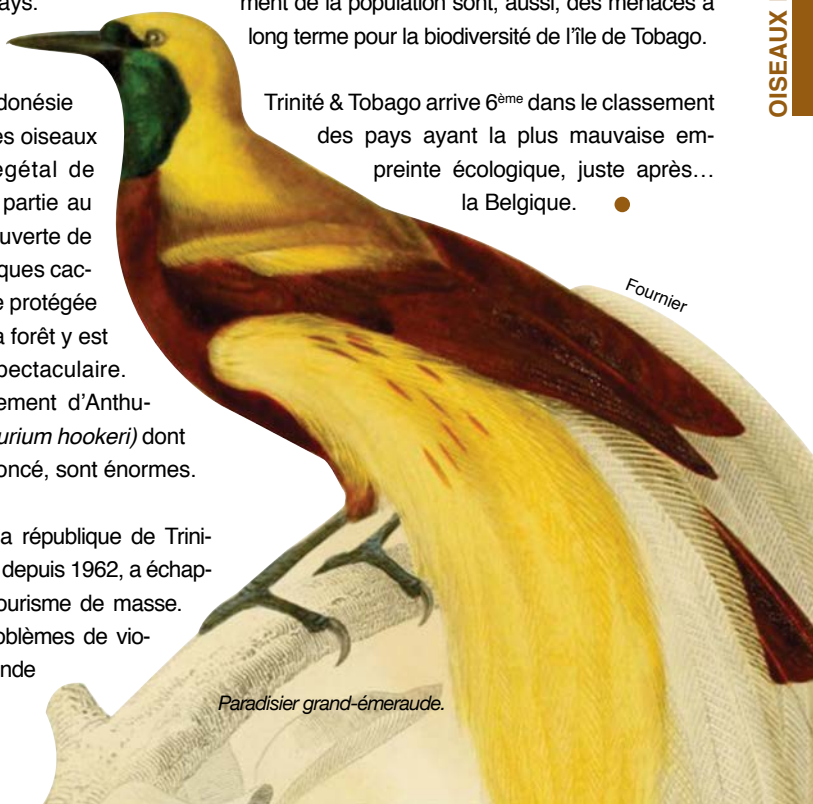
la faune. Les Paradisiers ont survécu au moins jusqu'en 1958. Après l'ouragan Flora, en 1963, l'espèce a été déclarée officiellement éteinte sur l'île. Lors de notre visite, nous avons pu voir d'énormes cages destinées à une nouvelle introduction de l'espèce, car le paradisier est devenu un des symboles du pays.

Il orne le billet de 100 dollars et les pièces de 5 cents. Heureusement, l'Indonésie a refusé l'exportation de ces oiseaux protégés. Le couvert végétal de l'île est très contrasté. La partie au vent est semi-aride et recouverte de grandes herbes, avec quelques cactus par-ci par-là, et la partie protégée du vent est très humide. La forêt y est dense et le sous-bois spectaculaire. Il est composé essentiellement d'*Anthurium* nids d'oiseaux (*Anthurium hookeri*) dont les feuilles luisantes, vert foncé, sont énormes.

Tobago, qui fait partie de la république de Trinité-et-Tobago, indépendante depuis 1962, a échappé jusque maintenant au tourisme de masse. Elle échappe aussi aux problèmes de violence que connaît sa grande sœur Trinité.

Par contre, elle ne va pas échapper aux effets pervers du réchauffement climatique : fréquence et intensité plus grande des ouragans, astreinte thermique sur les écosystèmes délicats, érosion plus rapide des côtes, diminution des réserves d'eau douce. La surpêche, la déforestation et l'accroissement de la population sont, aussi, des menaces à long terme pour la biodiversité de l'île de Tobago.

Trinité & Tobago arrive 6^{ème} dans le classement des pays ayant la plus mauvaise empreinte écologique, juste après... la Belgique. ●



Fournier

Paradisier grand-émeraude.

18.214

non aux démonstrations de rapaces

Comme vous le savez, la Ligue se bat depuis plusieurs années contre les démonstrations de rapaces. De nombreuses opérations ont déjà été menées en ce sens : communication avec les politiques, sensibilisation, pétition, etc...

Cette année n'a pas dérogé à la règle et plusieurs actions importantes ont eu lieu.

Corentin Rousseau

Envoi d'un courrier au ministre du bien-être animal, Carlo Di Antonio

Le 20 mars, la Ligue a envoyé un courrier au ministre du bien-être animal, Carlo Di Antonio. Dans ce courrier, nous demandions au ministre d'interdire les démonstrations de rapaces car elles sont contraires aux principes élémentaires du bien-être animal. Cette lettre était d'ailleurs dans le dernier volume de l'Homme et l'Oiseau. Celle-ci a aussi été envoyée par certains de nos membres et d'autres associations : merci à eux ! Le ministre nous a répondu qu'il transférerait le dossier à la personne chargée de cette problématique.

Cinq associations rejoignent notre cause

Pour augmenter la pression sur le cabinet du ministre, mi-avril, un communiqué de presse a été rédigé par nos soins. Il a été signé et envoyé aux journalistes par la Ligue et cinq autres associations de protection de la Nature (Cercles Naturalistes de Belgique, Natagora et Jeunes





et Nature) et du bien-être animal (Animaux en péril et GAIA). Ce communiqué fut une grande réussite. Des articles et interventions ont eu lieu dans toute la presse belge francophone (avec des passages sur la RTBF, RTL-TVI, Radio Contact, etc.) Ce communiqué a permis de faire entendre nos revendications à une grande partie de la population mais aussi aux politiques.

Plus de 800 permis de détention délivrés en 10 ans

Pendant ce temps, nous avons demandé à connaître le nombre de permis délivrés par la Région Wallonne ces dernières années. Ce qui est rendu possible par le droit d'accès à l'information en matière d'environnement.

Ceux-ci nous ont indiqué qu'il était difficile de réunir toutes ces informations...

Ils nous ont quand même envoyé une liste avec le nombre de permis de détention, par espèce, pour chaque année depuis 2005. 836 permis ont été délivrés durant cette période, principalement pour l'Effraie des clochers (250), pour le Grand-duc d'Europe (84), le

Faucon pèlerin (84), la Chevêche d'Athéna (55) et le Harfang des neiges (46). Des permis ont été délivrés pour une quarantaine d'espèces dont certaines où il paraît impossible que des cages soient assez grandes pour leur bien-être : vautours, aigles, pygargues, etc... De plus, ces chiffres nous indiquent que les espèces détenues le sont principalement pour le « show ».

“ Des articles et interventions ont eu lieu dans toute la presse belge francophone. ”

On ne chasse pas avec une effraie, ni avec un harfang ou une chevêche: ils ne sont pas utiles en fauconnerie ! Les oiseaux sont donc principalement détenus pour être exhibés chez des particuliers ou dans des zoos et pour faire des démonstrations. En Belgique, les fauconniers chassent traditionnellement avec des Faucons pèlerins, des Autours des palombes et des Éperviers d'Europe qui ne se trouvent pas en





Emmanuel Verhegghen administrateur de la LRBPO et Corentin Rousseau directeur de la LRBPO lors de la remise de la pétition au ministère.

nombre dans le tableau. 99 permis ont été délivrés pour ces espèces.

La réponse du ministre

Mi-mai, le ministre Carlo Di Antonio répond à notre lettre envoyée le 20 mars. Il explique que la question de la détention de rapaces a été débattue à l'époque où le bien-être animal était une compétence fédérale. Un groupe de travail a d'ailleurs émis un avis en 2010 concernant la détention de rapaces. Pour le ministre, les lignes directrices de cet avis pourraient être une bonne base pour établir un nouveau cadre en Wallonie. Il estime que des conditions strictes doivent encadrer les démonstrations de rapaces et que les utilisateurs des oiseaux doivent faire preuve d'un certain savoir-faire. Il aimerait aussi limiter la publicité et les possibilités d'acquérir de tels animaux.

Le dépôt de la pétition et la rencontre avec les représentantes du ministre

Par la suite, pour exposer de vive voix nos arguments, nous avons demandé à être reçus au cabinet. Une réunion fut organisée début juin entre les deux personnes chargées du bien-être animal et Jean-Claude Beaumont (le Président de la Ligue), Emmanuel Verhegghen (Administrateur) et moi-même (le Directeur). Lors de celle-ci,

nous avons remis les signatures de la pétition aux représentantes du ministre. Nous avons pu récolter 18 214 signatures : merci à vous tous pour votre soutien !

“ Nous avons pu récolter 18 214 signatures. ”

Nous avons présenté nos arguments concernant l'interdiction des démonstrations de rapaces. Nous avons aussi discuté de leur détention. Nous avons proposé de limiter le commerce et d'interdire la publicité, de mettre en place un certificat d'aptitude pour pouvoir détenir ces oiseaux, et que seulement certaines espèces puissent être détenues. Les représentantes du ministre avaient l'air ouvertes à certaines de nos indications mais c'est au ministre de décider.

Nous attendons donc maintenant, avec impatience et optimisme, les décisions du ministre à propos de cette problématique ! ●

TeamTO & Haut et Court
présentent



Gus

Petit oiseau, grand Voyage

AU CINÉMA LE 10 JUIN 2015



Un film de Christian De Vita

Avec les voix de Arthur Dupont, Sara Forestier, Bruno Salomone et Pierre Richard

La Ligue collabore avec l'ASBL « Les Grignoux », distributeur de film, pour la promotion du Film « Gus, Petit oiseau, grand Voyage ». Nous vous invitons à aller voir ce film racontant l'histoire rocambolesque d'un petit oiseau partant en migration. Nous animons d'ailleurs certaines avant-premières du film pour expliquer la migration aux jeunes et moins jeunes.



Des hiboux à toutes les sauces

L'exploitation de la nature est sans limite. De plus en plus d'oiseaux sont utilisés à des fins pseudo-artistiques, mais surtout commerciales. Les montreurs d'oiseaux donnent de la nature de très mauvaises images. Images faussées, tronquées, détournées qui prêtent à tous les abus. Une nature exploitée, domptée, asservie au service et au bénéfice de l'homme.

Jean-Claude Beaumont

L'artiste flamand Koen Vanmechelen a utilisé onze Hiboux grands-ducs pour l'exposition « Combat@CWRM » qui a eu lieu en mars et avril 2015 à Nieupoort. CWRM (Coming World Remember Me) est un projet financé par la province de Flandre orientale en souvenir de la première guerre mondiale. Nous nous posons la question de savoir pourquoi utiliser des oiseaux dans un décor artificiel sous un éclairage néon permanent, de plus pour illustrer le souvenir de la guerre 14-18. C'est en contradiction totale avec le comportement naturel, physiologique et éthologique des oiseaux. Les artistes qui utilisent des animaux sauvages sont souvent en perte de créativité. Les animaux compensent leur manque d'imagination. On ne peut pas appeler, ce montreur de rapaces, un artiste.

L'ABBAYE EN FÊTE!

C'est une vraie tradition. Chaque année, l'abbaye de Villers organise sa journée de Pâques. Et pour cette 22^e édition, une trentaine d'activités font vivre la belle aventure à travers ces ruelles majestueuses. L'idée ? De grimper dans les arbres, on écoute des contes, on part sur les traces de Victor Hugo, on visite le vignoble, on se balade en train à vapeur, on se bat en duel dans l'arène de tous, on s'écoute une bière de l'abbaye... Et on se pose pour profiter de la magie des lieux. Le bon plan pour petits et grands.
Le 06/04, de 10 h à 18 h, à l'abbaye de Villers, www.villers.be. Entrée 10 € pour les adultes, 0 € pour les 4-10 ans.



BÉTISE HUMAINE



Le magazine hebdomadaire « Victoire » du journal « Le Soir » manque, aussi, cruellement d'imagination. Pour présenter une collection de vêtements sans intérêt, chaque mannequin servait de perchoir à un rapace. Lettre de protestation a été envoyée à la rédactrice en chef de cette revue.



Un rapace vous apporte les alliances lors de votre mariage, dans l'église ou dans la maison communale. Nous sommes en plein Harry Potter. C'est romantique, glamour, « so lovely »... sauf pour les oiseaux. Et ça rapporte gros... sauf pour les oiseaux.

Sur internet on vend de tout, même des Chouettes lapones, Chouettes masquées, Chouettes effraies, Chouettes harfangs. Depuis la saga Harry Potter, toujours lui, il y a un fort engouement pour les rapaces nocturnes. Souvent, un simple n° de GSM sert de contact avec le vendeur. A une époque où tous les rapaces nocturnes et diurnes d'Europe sont protégés, il y a de quoi être choqué. Comme l'ont été nos correspondants français qui ont découvert cette annonce sur un site belge. ●

chouette harfang et chouette effraie a vendre

€ 100.300

Publié 03-02-2015

Nombre de vues: 2750

Contactez l'annonceur
0479 54 32 25
CONTACTER PAR MAIL

Imprimer
Envoyer
Inscrire

Description
à vendre chouettes effraies et une magnifique chouette harfang en ordre de papier [plus...](#)

facebook twitter googleplus

Abattages d'arbres !

Je suis outrée par ce que je viens de voir aujourd'hui ! En pleine saison de nidification des oiseaux, tous les arbres (âgés de plus de trente ans) ont été arrachés.

C'était un rare espace vert en centre ville de Braine l'Alleud, au coin de la rue des Fossés et rue des trois Apôtres. Fini, plus rien, rasé jusqu'à plus bas que terre.

Annie Glibert, le 11 mai 2015.

Afin d'éviter la destruction de nombreux nids occupés, il serait judicieux que les communes agissent en interdisant sur leur territoire (sauf exceptions pour raison de sécurité) les coupes

et tailles franches d'arbres, d'arbustes et de haies entre le 1^{er} avril et le 15 août, période durant laquelle la plupart des oiseaux nidifient.

Cette clarification, mesure assez simple à mettre en place et peu contraignante, permettrait de sauver de nombreux oiseaux de nos parcs et jardins.

Chaque année, la LRBPO doit intervenir en urgence auprès des autorités concernées pour faire cesser les abattages entraînant la destruction de nids d'oiseaux avec les couvées ou leurs nichées! ●

Bilans 2014 des centres de revalidation



Il existe une dizaine de centres de revalidation répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons réuni les bilans de l'année 2014 de l'ensemble de ces centres. Six centres nous ont envoyé leurs données, d'autres n'ont pas pu (problèmes techniques) ou n'ont pas voulu... Ces données ont été réunies avec celles du centre de revalidation d'Anderlecht en un seul fichier. A partir de ces données, il est possible d'en connaître beaucoup sur les centres de revalidation.

Corentin Rousseau

Les analyses présentées ci-dessous sont issues de la synthèse des données des centres de revalidation suivants :

- 1 Birds Bay à Ottignies Louvain-La-Neuve
- 2 Le CREAVES de Héron
- 3 Le Martinet à La Reid/Theux
- 4 Le Terril du Gosson à Saint-Nicolas
- 5 La Ferme de Temploux
- 6 Le CREAVES d'Arlon
- 7 Le CROH d'Anderlecht

Ensemble, ces centres ont accueilli 5509 animaux, en 2014. Parmi ceux-ci, il y a une majorité d'oiseaux sauvages (3472). Il y a aussi de nombreux mammifères (775). Une série d'espèces domestiques ou échappées de captivité se retrouvent aussi dans les centres de revalidation (1272).

Les espèces les plus communes d'oiseaux sauvages

L'espèce la plus présente dans les centres est le Merle noir (14.8% des oiseaux accueillis), suivie de près par le Pigeon ramier (13.9%). Ces



Damien Hubaut

Tableau 1 : pourcentage du nombre d'individus d'une espèce accueilli par rapport au nombre total d'oiseaux sauvages accueillis

ESPÈCES	%
Merle noir	14,8
Pigeon ramier	13,9
Martinot noir	5,9
Moineau domestique	5,8
Tourterelle turque	5,8
Canard colvert	5,5
Mésange charbonnière	4,9
Pie bavarde	4,6
Corneille noire	4,4
Mésange bleue	2,9
Hirondelle de fenêtre	2,1
Étourneau sansonnet	2
Chouette hulotte	1,6
Grive musicienne	1,5
Choucas des tours	1,4
Buse variable	1,3
Pinson des arbres	1,3
Geai des chênes	1,2
Pic épeiche	1,2
Accenteur mouchet	1,2
Chouette chevêche	1
Pic vert	1

deux espèces sont très communes dans les jardins. De plus, leur taille importante permet d'être rapidement détectée et donc leur prise en charge par des personnes bien intentionnées. Les autres espèces accueillies sont en proportion plus faibles : avec 20 espèces entre 6 et 1% des oiseaux (Tableau 1) et de nombreuses espèces sont très rares avec moins de 1%.

Une grande diversité d'oiseaux est accueillie dans les centres de réhabilitation. Près de 98 espèces ont été recueillies en 2014. Pour beaucoup d'espèces seulement quelques individus sont accueillis chaque année. Des espèces rares sont parfois réhabilitées par les centres

comme : le Sizerin flammé, le Serin cini ou le Jaseur boréal.

De grandes différences apparaissent aussi parmi les centres, reflétant leur situation biogéographique. Notre centre d'Anderlecht, situé donc en ville, accueille proportionnellement moins d'hirondelles, d'étourneaux, de grives, etc., mais plus de Canards colverts (nombreux juvéniles en perte), de corneilles et de Bécasses des bois ! Cette dernière espèce est forestière mais plus souvent trouvée étourdie à Bruxelles car elle y percute souvent les vitres d'immeubles lors de sa migration.

Sur les 3472 oiseaux sauvages accueillis dans les centres, 1597 ont pu être libérés (46%). Ce pourcentage pourrait sembler faible mais il est à remarquer que beaucoup d'oiseaux arrivent déjà très affaiblis, fort blessés dans les centres.



Magalie Tomas Millan

Tableau 2 : Les cinq espèces avec la proportion d'individus relâchés la plus élevée et la plus faible

SURVIE ÉLEVÉE	%	SURVIE FAIBLE	%
Canard colvert	75,7	Fauvette à tête noire	26,9
Choucas des tours	67,4	Accenteur mouchet	25
Pie bavarde	65,8	Mésange charbonnière	24,4
Martinet noir	65,3	Troglodyte mignon	16,7
Epervier d'Europe	65	Mésange bleue	13,5

Il est alors difficile de les sauver. De plus, les diagnostics sont parfois très difficiles à fixer. En effet, quand un oiseau arrive malade et non blessé, il est souvent impossible de connaître la maladie dont il souffre. Chez l'homme, une série de questions est posée au patient et une batterie de tests coûteux est effectuée ; ce qui est plus compliqué à réaliser pour un oiseau. Des oiseaux avec des graves fractures sont aussi parfois impossibles à soigner ou à relâcher.



Plus tu es grand, plus tu as de chances d'être relâché !

Le taux de survie est assez variable d'une espèce à l'autre. Certaines espèces sont très fragiles et ont peu de chances d'être relâchées à la fin du processus de revalidation, tandis que d'autres sont plus résistantes (Tableau 2). On remarque que les grandes espèces ont plus de chances de survie. Le martinet est aussi bien placé dans le tableau. En effet, c'est une espèce qui ne sachant pas bien redécoller du sol une fois posée, beaucoup de martinets arrivent sans être blessés nécessitant simplement une aide au décollage. Par contre, les petits passereaux insectivores sont plus difficiles à revalider, leur taux de survie est faible. Il est souvent difficile de les soigner. De plus, des juvéniles de mésanges sont souvent accueillis dans les centres. Ils sont assez difficiles à revalider.

De nombreux juvéniles en 2014

Le printemps 2014 a été assez clément comparé à certaines autres années, surtout par rapport au printemps 2013 qui avait été froid et pluvieux. Ces différences météorologiques ont eu un impact fort sur la reproduction des oiseaux. En 2014, beaucoup d'oisillons ont vu le jour par rapport à 2013. Ce qui a été ressenti dans les centres qui ont accueilli un pourcentage élevé de jeunes au printemps et en été 2014. Il est par contre difficile de chiffrer précisément ces différences car les systèmes d'encodage des

oiseaux en arrivant sont assez différents entre les centres.

Les mammifères

Des mammifères sont aussi régulièrement accueillis dans les centres. Le hérisson est le mammifère le plus secouru, 465 indivi-



us ont été accueillis en 2014, représentant 63% du nombre total des mammifères (775 animaux). Les autres espèces les plus communes étant la pipistrelle (77), l'écureuil (61) et la fouine (36). 17 espèces de mammifères ont été accueillies dans les centres en 2014. Le taux de survie est plus faible que celui des oiseaux, 38% des mammifères accueillis sont relâchés. Ce taux assez faible est surtout dû à une grande mortalité des hérissons dans certains centres de réhabilitation. L'écureuil et le renard sont plus résistants ; près de 60% de ces animaux sont relâchés.

Perspectives

Certains centres ayant de meilleurs résultats que d'autres pour la réhabilitation de certaines espèces, il serait très intéressant qu'il y ait plus d'échanges entre les centres et leur responsable. Des protocoles devraient être mis en place, critiqués, échangés, etc. De plus, certains centres manquent régulièrement de moyens financiers ou de bénévoles. N'hésitez donc pas à proposer votre aide ! ●

VOUS PARTEZ EN VACANCES? nous pouvons garder vos animaux!

TARIF • TVA comprise

PETIT OISEAU (CANARI, PERRUQUE ...)	2€ / JOUR
GRAND OISEAU (GRIS DU GABON, CACATOËS ...)	8€ / JOUR
PETIT MAMMIFÈRE (HAMSTER, LAPIN ...)	3€ / JOUR
NAC (TORTUE, IGUANE ...)	Prix sur demande.



CONTACT

LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht

Tél. : 02 521 28 50 • GSM : 0496 261 377 • protection.oiseaux@birdprotection.be

Bravo les pompiers

Nous attendions ce 3 juin depuis longtemps.

Le Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage de Bruxelles-Capitale, fondé en 1993, par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, est confronté chaque année à un afflux croissant d'animaux en détresse. De quelques centaines d'animaux, il y a 22 ans, on est passé à près de 2.000 animaux par an.

Cet accroissement est dû au fait que la population de la ville est de plus en plus sensible à la détresse animale, et aussi de mieux en mieux informée de l'existence de notre centre. Il est dû également à un accroissement des nuisances. Nos villes sont de moins en moins accueillantes pour la faune sauvage.

La majorité des animaux accueillis sont des oiseaux des villes, des parcs mais aussi des oiseaux perdus ou affaiblis lors du survol migratoire de la ville. En ce qui concerne les mammifères, le renard occupe la première place, suivi par le hérisson et l'écureuil. Il y a aussi à Bruxelles une

faune exotique, bien présente, et de plus en plus nombreuse, chez les particuliers.

Recueillir ces animaux, signalés en détresse ou abandonnés, n'est pas toujours une sinécure. Cela nécessite parfois une approche spécifique dans le cas d'animaux potentiellement dangereux, comme les serpents, et l'usage de matériel spécial pour attraper les oiseaux sur l'eau ou pour intervenir en hauteur. De plus, notre centre de revalidation travaille grâce aux bénévoles et à la générosité du public. Nos moyens sont limités. Nous ne sommes pas toujours disponibles en dehors des heures de travail, le soir, la nuit et les week-ends.



Le 3 juin 2015, en présence du Prince Laurent, de la Secrétaire d'état chargée de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, Cécile Jodogne, des représentants de la Ligue et d'autres associations, a eu lieu l'Inauguration officielle de l'équipe de secours animalier du SIAMU (Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de Bruxelles-Capitale). Notons la présence d'une délégation de pompiers venus de Paris, et de pompiers de Wallonie intéressés par cette initiative.



La camionnette de secours animalier S4 et ses accessoires.

L'équipe de secours animalier du SIAMU :

(Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de Bruxelles-Capitale).

En collaboration avec :

- le SIAMU,
- les zones de police,
- la Ligue Royale belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO),
- la SRPA Veeweyde,
- la Croix Bleue,
- l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE),
- l'Ambulance animalière,
- les Vétérinaires de garde,
- et Rendac (équarrissage).

Les moyens en hommes et en matériel :

- 120 pompiers déjà formés,
- 1 secouriste animalier de garde en 24h, dans les postes concernés,
- 3 postes opérationnels sur cinq,
- 5 véhicules petits services, 1 camionnette de secours animalier (S4) et 1 camion de secours (S11).
- Si nécessaire : la grue, les plongeurs...

Les catégories d'animaux visés :

Qu'ils soient sauvages, domestiques ou exo-

tiques, ils sont divisés en 3 catégories :

- A : Petits : Oiseaux, NAC, Chats
- B : Moyens : Renards, Chiens, Singes...
- C : Grands : Bétail, Chevaux...

Les casernes concernées et spécialisées :

- Hélicoptère (A, C),
- Schaerbeek (A),
- Delta (A),
- Anderlecht (A, C),
- VUB (ABC).

Procédure en ce qui concerne la Ligue :

- Elle s'occupe des Oiseaux, Mammifères sauvages et NAC (point A et B) en semaine de 9 h à 17h.
- Intervention de l'équipe animalière du SIAMU de 17h à 9h toute la semaine et de 9h à 17h les samedis, dimanches et jours fériés.
- L'équipe animalière du SIAMU dépose les animaux chez nous. Elle dispose des clefs.
- Le lendemain matin à 9h (semaine) ou le lendemain fin de matinée (week-end) nous prenons l'animal en charge.
- La procédure peut être modifiée en cas de gros problème. Par exemple : pollution importante, grand nombre d'animaux... Alors, la Ligue interviendra aussi en dehors des heures de bureau.



Le Capitaine Jalet, initiateur du projet, en conversation avec le Prince Laurent.

Nous avons déjà un partenariat avec « Bruxelles-Environnement » qui nous aide pour des missions bien spécifiques. Pour certaines interventions périlleuses nous faisons appel régulièrement au service des pompiers. C'est ainsi que, le Capitaine Nicolas Jalet eut l'idée, en accord avec sa hiérarchie, de créer une équipe spécialisée dans les interventions concernant les animaux.

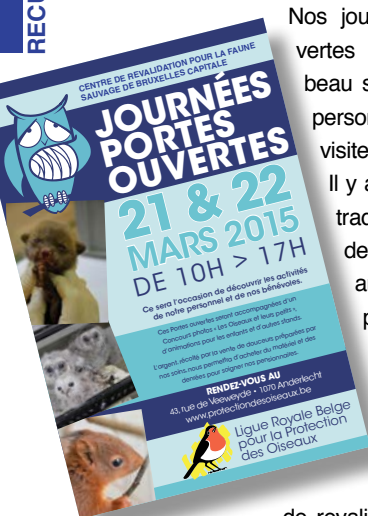
Quoi de plus beau que de vouer sa vie à sauver son prochain. Je dirais même plus, quoi de plus beau que de sauver toutes les vies, humaines et animales. Depuis de nombreux mois, des équipes de pompiers sont venues à la Ligue pour se familiariser avec les techniques de capture, la manipulation des oiseaux et des animaux sauvages, et quelques notions de comportement animal. Ces formations se sont déroulées à la satisfaction de tous.

Le système mis en place, de commun accord avec le Capitaine Jalet, a déjà été testé plusieurs fois. Il est très efficace et nous aide vraiment dans notre travail de tous les jours au service des animaux.

Oui, nous attendons ce jour depuis longtemps. ●

Jean-Claude Beaumont

Beau succès



Nos journées « portes ouvertes » ont rencontré un beau succès. Près de 600 personnes nous ont rendu visite les 21 et 22 mars.

Il y avait, entre autres, la traditionnelle exposition des clichés du concours annuel de photographies d'oiseaux, où les visiteurs étaient amenés à voter pour la plus belle photo. Des visites guidées du Centre

de réhabilitation pour la faune sauvage étaient également organisées par petits groupes, pour ne pas effrayer les animaux

en soin. Le comptoir des tartes et gâteaux était continuellement achalandé, secondé par un stand de douceurs végétaliennes tenu par deux de nos bénévoles : Julie et Ania. Et, comme chaque année, la tombola gagnante à tous les coups a eu beaucoup de succès, ainsi que notre boutique verte.

Merci à Julie, Ludivine, Nadège, Nadine, Jérôme Corentin, Charles, Guy et à nos bénévoles : Emy, Fabienne, Noémie, Dominika, Andrée, Lucie, Jennyfer, Jerome, Elizabeth, Jordan, Céline, Laurent, Maurine, Virginie, Lark, Myrian, René, et tous les autres qui ont préparé et animé ces journées.

Merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour nous rendre visite ; merci à nos membres et nouveaux membres et aux autres qui nous ont soutenus, et à l'année prochaine ! ●

Un jugement qui fera date

Le 7 février 2013, alertée par des voisins, la police a saisi, dans un appartement d'Etterbeek, des perroquets, des perruches, des rats du Gabon, des octodons... En tout 138 animaux. La Ligue a été chargée par la justice de les accueillir dans son centre de revalidation de la rue de Veeweyde. Deux ans après, la propriétaire des animaux vient d'être condamnée par la 61ème chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles. Le tribunal a retenu dans son jugement : « *la gravité des faits* » et « *le mépris de la dame pour la santé des animaux* ». L'appartement était dans un état de saleté indescriptible, l'odeur était intolérable, l'humidité et les moisissures rongeaient murs et plafonds. Il y avait des cages du sol au plafond, surpeuplées d'animaux parfois malades. Les cages occupaient le salon, la cuisine et la salle de bain.

La dame a été condamnée à 12.000 € d'amende. Elle doit, en outre, payer les frais d'hébergement des animaux, avancés par le ministère de la Justice. Au total, elle devra payer 33.000 €.



Malheureusement, le tribunal regrette de ne pouvoir interdire à cette dame de détenir encore des animaux. C'est une lacune de la loi du 14 août 1986 sur le bien-être animal.

Les oiseaux sont confisqués et seront bientôt mis à l'adoption par la Ligue. ●

SOURCE :

LRBPO et la DH du 21 février 2015.

Merci la Loterie Nationale



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux remercie la Loterie Nationale. Grâce à elle, nous sommes désormais équipés d'une toute nouvelle voiture d'intervention, plus pratique pour les expéditions urbaines ! ●



Chouette soirée pour cette hulotte !

Le 2 décembre 2014, l'équipe de Taxi Team nous dépose en catastrophe une chouette hulotte bien amochée. Difficile de déterminer ce qu'il s'est produit, mais sa paupière supérieure ainsi que sa troisième paupière sont déchirées. L'œil en sang, elle est immédiatement transférée en clinique vétérinaire.

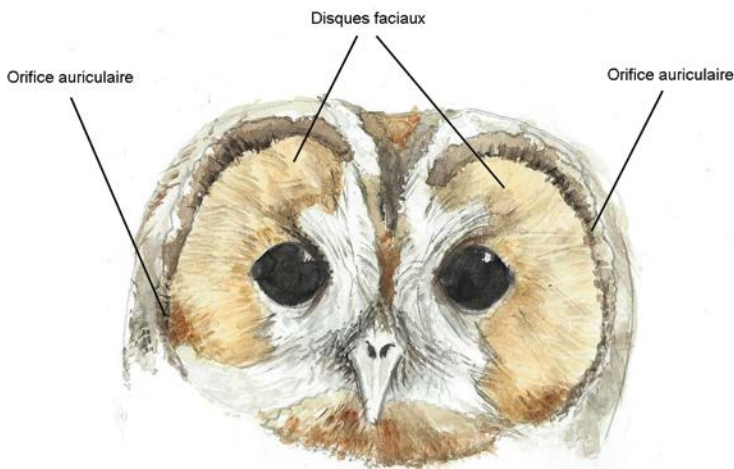
Texte, photos et dessin : Nadège Pineau

La blessure est importante, il n'est donc pas possible de voir clairement si elle pourra retrouver l'usage de son œil et si la paupière peut se refermer correctement. Après plusieurs jours de soin, la plaie est propre et tout risque d'infection est écarté. Notre vétérinaire constate malheureusement l'étendue des dégâts : la paupière ne pourra être reconstruite, l'œil est donc à nu et non hydraté, il risque de provoquer à long terme la mort du rapace. Dé-

cision est donc prise de l'énucléer, c'est-à-dire retirer l'œil de son orbite.

Cela ne devrait pas lui poser de problème : la chouette hulotte étant nocturne, celle-ci chasse principalement à l'ouïe, et non à la vue. Les rapaces nocturnes possèdent des disques faciaux qui acheminent les sons perçus vers leurs oreilles, elles-mêmes placées de manière asymétrique de part et d'autre du crâne. Elles





Mario Ninanne, administrateur de la Ligue.

peuvent alors localiser avec une grande précision l'origine d'un son dans l'obscurité.

Après être donc passée entre les mains expertes de notre vétérinaire bénévole, le docteur Nathalie Lemmens, la chouette se remet bien de l'opération. Se percher ne lui pose pas de problèmes, elle ne montre aucune difficulté à se nourrir et présente d'ailleurs un très bon appétit. Après plusieurs semaines de soins et de surveillance, il est temps pour elle de quitter notre centre de revalidation.

C'est donc à l'occasion d'une des activités du Centre Ornithologique de Watermael-Boisfort que la chouette retrouvera sa liberté. En effet, en collaboration avec la Ligue Royale Belge

pour la Protection des Oiseaux, le COWB organise de nombreuses activités, dont la Chouette soirée. Le principe : Projection de film, conférence avec des ornithologues sur ce rapace, et balade nocturne à l'écoute de son chant !

Sous les yeux émerveillés de jeunes et de moins jeunes passionnés, notre chouette a pris son envol et a rapidement disparu dans l'obscurité de la forêt du domaine du Silex de Watermael-Boisfort pour de nouvelles aventures... ●

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise, elle coordonne et aide les autres centres afin de maximiser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50 • GSM : 0496 261 377
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasnée-lez-Anvaing
Tél. : 069 86 61 38 • GSM : 0474 47 57 00

- 7 Pierre Patiny, (Ne recueillent plus d'animaux)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 Philippe Burgeon, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Jany Crispeels, rue Maison Blanche 5
4217 Héron • GSM : 0475 96 00 94

- 11 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 12 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53 • GSM : 0471 50 24 07

- 13 Aves - Ostkantone, Ländesgasse 4
4760 Murringen (Bullange)
Tél. : 080 64 25 66 • GSM : 0497 26 86 24

- 14 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 15 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 16 Alain Watrissant, rue Sonnetty 4 - 6700 Arlon
Tél. : 063 22 37 40 • GSM : 0498 23 07 38



17 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

18 Mieke De Wit, Boeyendaal 74
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

19 Marcel Peeters, Floris Verbraekenlei 32
2930 Brasschaat
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

20 Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

21 Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

22 Nick De Meulemeester, Liedermeeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

23 Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

24 Nancy Van Liefvering, Filip Berlenge, Hoge
Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

25 Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

26 Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

27 Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00

28 L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

29 Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65



Recueillir • Soigner • Relâcher



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! **Les soigner dans nos Centres de Revalidation**

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».